



ORIENTATIONS : AVIS DE COMMERCE NON PRÉJUDICIALE

Orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour le lion d'Afrique (*Panthera leo*) en vertu de la CITES

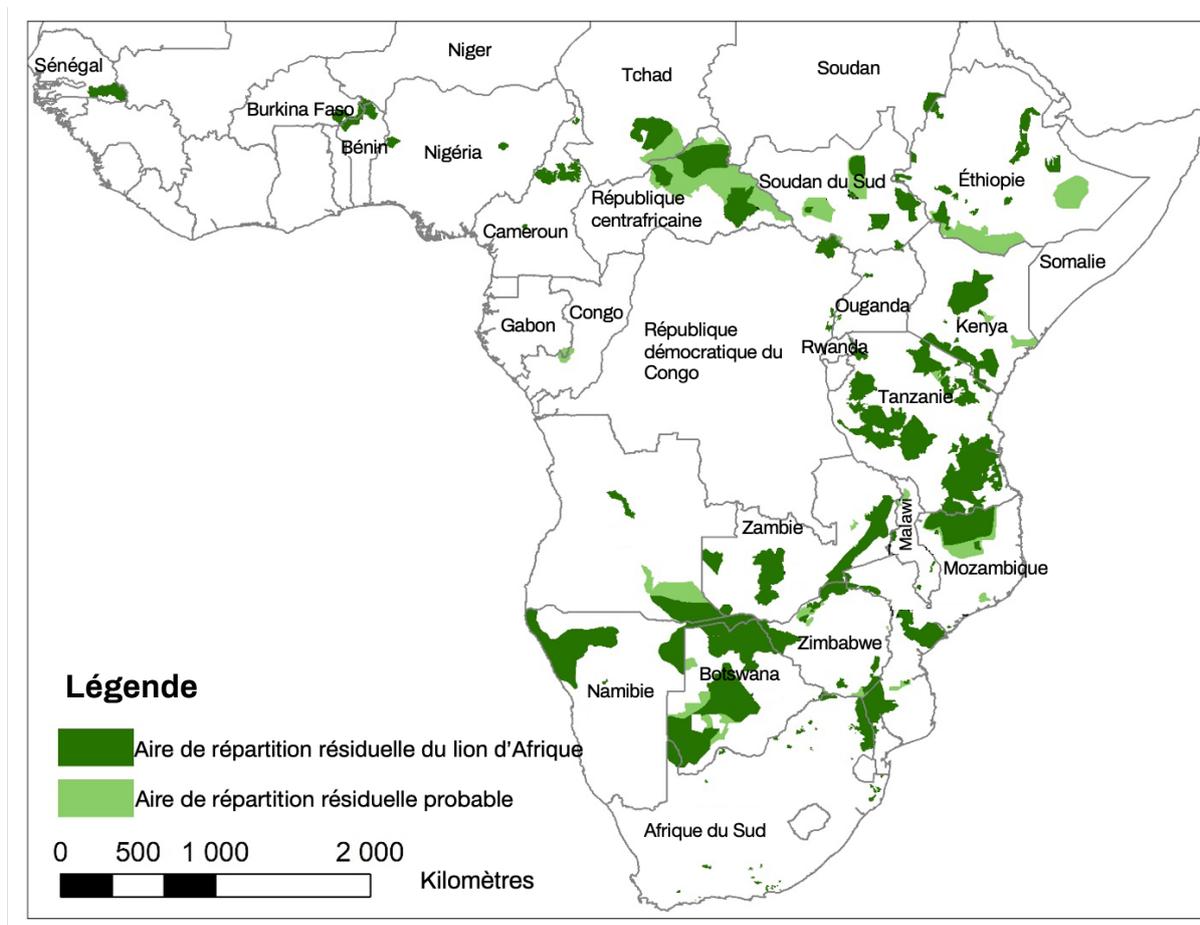
Sommaire

1. Contexte et portée.....	2
2. État de conservation du lion en Afrique	2
3. Méthode d'élaboration des ACNP	5
3.1 Qui est responsable de l'élaboration des ACNP ?.....	5
3.2 L'évaluation préliminaire (ou le contrôle préalable à l'ACNP)	6
3.3 Les codes de source.....	7
3.4 La liste de contrôle détaillée de l'ACNP – Critères et indicateurs	8
4. Considérations particulières sur l'élaboration d'ACNP pour le lion d'Afrique.....	22
4.1 Les sources des données	22
4.2 La fiabilité des données	22
4.3 L'échelle de l'évaluation	23
4.4 Les populations transfrontalières	23
4.5 Les données insuffisantes.....	24
4.6 La gestion adaptative.....	25
4.7 Les quotas comme outil de gestion.....	30
4.8 Le rôle de l'espèce dans l'écosystème.....	32
5. Interprétation des résultats d'un ACNP détaillé	33
6. Prise de décision.....	35
Annexe 1. Modèle de synthèse des régimes de prélèvement.....	35
Annexe 2. Calculs détaillés de la liste de contrôle.....	35

1. Contexte et portée

À la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19, Panama City, 2022), une série de décisions relatives au lion d'Afrique (*Panthera leo*), incluant la décision 19.205 paragraphe c), a été adoptée. Par cette décision, le Secrétariat CITES a été chargé, en collaboration avec les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de soutenir le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion du lion d'Afrique, y compris, le cas échéant, en ce qui concerne l'émission d'avis de commerce non préjudiciable par les États de l'aire de répartition conformément à la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*, et la mise en œuvre de la résolution Conf. 17.9, *Trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe I ou II*.

2. État de conservation du lion en Afrique



Carte. Aire de répartition du lion d'Afrique : aire résiduelle et aire résiduelle probable

Dans le cadre de la [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#), *Panthera leo* a été évalué en 2014 comme *Vulnérable* selon le critère A2abcd et réévalué en 2023 comme *Vulnérable* selon le même critère, en raison du déclin de son aire de répartition naturelle estimé à environ 36 % au cours des trois dernières générations (21 ans) et, par conséquent, de la réduction similaire suspectée de sa population (Nicholson *et al.* sous presse). L'aire de répartition du lion en 2023 est estimée à 1 566 529,59 km², soit seulement 7,4 % de son étendue historique (Nicholson *et al.* sous presse). Elle présente donc un déclin estimé à 36 % depuis 2002, année où elle avait été évaluée à 2 460 986 km². Ce déclin, qui devrait se poursuivre, est le reflet d'une combinaison de déclin récents connus et déduits, et de l'amélioration des connaissances. Dans l'ensemble de son aire de répartition, la population de lions

adultes et subadultes en Afrique est évaluée à environ 23 000 individus^{1,2} un déclin estimé par rapport aux 33 000 lions en 2006³.

Alors que la population mondiale est dans la catégorie *Vulnérable*, les classements diffèrent d'une région à l'autre. Actuellement, les populations de lions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe font l'objet d'évaluations régionales. La population d'Afrique de l'Ouest a été évaluée à l'échelle régionale en 2014 comme étant *En danger critique d'extinction* (C2(a)ii) car il reste moins de 250 adultes matures et 90 à 100 % de ces individus se trouvent dans une seule sous-population, celle du complexe W-Arly-Penjari (WAP) entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso⁴. La population d'Afrique australe, actuellement en cours de réévaluation, a été classée dans la catégorie *Préoccupation mineure* en 2016 en raison du nombre stable ou croissant de lions dans les pays⁵.

Comme les lions ont une vaste aire de répartition, qui bien souvent ne se limite pas aux aires protégées, il existe de nombreux secteurs de leur aire de répartition où leur population peut régulièrement franchir des frontières entre pays. Dans ce cas, une gestion transfrontalière et une coopération entre les États de l'aire de répartition seraient bénéfiques à l'espèce, d'autant plus que les menaces, les politiques et la gestion dans un pays sont susceptibles d'affecter le succès de la conservation des populations de lions dans les pays voisins. Les principales populations transfrontalières de lions sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1. Liste des principales populations transfrontalières de lions d'Afrique

	Nom	Pays	Remarques	Prélèvements ayant lieu/prévus (à confirmer par les États de l'aire de répartition)
1	Complexe W-Arly-Penjari (WAP)	Bénin, Burkina Faso, Niger		
2	Complexe de la Bénoué, Sena-Oura	Cameroun, Tchad	Déplacements de lions entre la Bénoué et Sena-Oura	
3	Greater Virunga Transboundary Collaboration	Ouganda, République démocratique du Congo		
4	Garamba, Lantoto	Soudan du Sud, République démocratique du Congo		

¹ Nicholson *et al.* Sous presse. [Liste rouge de l'UICN pour le lion d'Afrique.](#)

² Base de données sur le lion d'Afrique. Données non publiées.

³ Nicholson *et al.* Sous presse. Évaluation du lion d'Afrique pour la Liste rouge de l'UICN (2023).

⁴ Henschel, P., Bauer, H., Sogbohossou, E. & Nowell, K. 2015. *Panthera leo* (West Africa subpopulation). The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T68933833A54067639.

⁵ Miller S, Riggio J, Funston P, Power RJ, Williams V, Child MF. 2016. A conservation assessment of *Panthera leo*. In Child MF, Roxburgh L, Do Linh San E, Raimondo D, Davies-Mostert HT, editors. The Red List of Mammals of South Africa, Swaziland and Lesotho. South African National Biodiversity Institute and Endangered Wildlife Trust, South Africa.

	Nom	Pays	Remarques	Prélèvements ayant lieu/prévus (à confirmer par les États de l'aire de répartition)
5	Eastern Central African Republic and South Sudan Wilderness	République centrafricaine, Soudan du Sud	Il ne s'agit pas d'une population transfrontalière reconnue, mais il est probable que des lions se déplacent entre ces deux zones.	
6	Boma-Gambella	Soudan du Sud, Éthiopie		
7	Dinder, Atatish, Bejimiz	Soudan, Éthiopie		
8	Maasai, Serengeti, Mkomazi, Tsavo	Tanzanie, Kenya	Ces zones sont largement connectées entre elles.	
9	Niassa-Selous	Tanzanie, Mozambique		
10	Kavango Zambezi (KAZA)	Angola, Namibie, Botswana, Zambie, Zimbabwe	La plus grande zone de conservation transfrontalière.	Prélèvement ayant lieu en Namibie, Botswana, Zambie et Zimbabwe
11	Luangwa Valley	Zambie, Malawi, Mozambique, Zimbabwe	Déplacements certains entre le Zimbabwe et la Zambie, potentiellement seulement des dispersions entre la Zambie et le Mozambique/le Malawi.	
12	Kgalagadi Transfrontier Park	Afrique du Sud, Botswana	Parc officiellement reconnu et géré en tant qu'aire transfrontalière.	
13	Greater Limpopo Transfrontier Conservation Area	Afrique du Sud, Mozambique, Zimbabwe	Parc officiellement reconnu et géré en tant qu'aire transfrontalière.	Prélèvement ayant lieu en Afrique du Sud, au Mozambique et au Zimbabwe
14	Greater Mapungubwe	Afrique du Sud, Botswana, Zimbabwe	Parc officiellement reconnu et géré en tant qu'aire transfrontalière.	Prélèvement ayant lieu en Afrique du Sud et au Zimbabwe

3. Méthode d'élaboration des ACNP

3.1 Qui est responsable de l'élaboration des ACNP ?

L'autorité scientifique est responsable de l'élaboration des ACNP [voir Article III, paragraphe 2 (a) et Article IV, paragraphe 2 (a) du [texte de la Convention](#)]. L'organe de gestion de chaque pays est chargé de délivrer ou de refuser de délivrer les permis d'exportation, mais il doit d'abord demander à l'autorité scientifique de lui indiquer si les exportations seraient préjudiciables à une espèce, afin d'éclairer sa décision relative à la délivrance des permis.

La Convention ne précise pas le processus que les autorités scientifiques doivent suivre pour émettre l'avis conformément à l'Article III, paragraphe 2 (a) et à l'Article IV, paragraphe 2 (a), mais il pourrait être souhaitable d'envisager un processus participatif. À cet égard, le tableau 2 présente les acteurs et les parties prenantes susceptibles de participer au processus.

Tableau 2. Tableau des parties prenantes de l'élaboration des ACNP

Parties prenantes	Pertinence et informations à fournir
Autorité scientifique	Responsable de l'ensemble du processus ACNP. Rassemble toutes les informations préliminaires ; invite les parties prenantes à soumettre des informations devant être prises en compte ou à participer au processus, le cas échéant ; dirige un atelier ACNP ; rassemble et analyse toutes les informations ; formule une recommandation à l'adresse de l'organe de gestion.
Organe de gestion	Est responsable de la gestion des demandes de permis émanant d'exportateurs ou d'importateurs ; demande des avis sur le caractère préjudiciable du commerce ; participe à l'atelier ACNP (apporte des connaissances précieuses au processus) ; est responsable de la délivrance ou du refus des permis sur la base des résultats de l'ACNP et de l'avis d'acquisition légale.
Directions chargées de la conservation des espèces au sein des gouvernements nationaux	Conservent les statistiques nationales sur les mammifères ; sont compétentes dans le domaine de la législation nationale et internationale ; sont responsables de la mise en œuvre des politiques et législations nationales ainsi que du maintien de contacts formels avec d'autres gouvernements.
Directions chargées de la conservation des espèces au sein des gouvernements provinciaux/régionaux	Conservent les statistiques régionales sur les mammifères ; sont compétentes dans le domaine de la législation provinciale/régionale et nationale sont responsables de la mise en œuvre des politiques et législations nationales et provinciales/régionales.
Directions des parcs nationaux et gestionnaires de réserves	Conservent les statistiques sur les mammifères présents dans les aires protégées ; sont compétentes dans le domaine de la réglementation des aires protégées.
Spécialistes des espèces du secteur public, du milieu universitaire et du secteur privé	Ont des connaissances spécialisées sur la biologie des espèces, l'écologie, les menaces, les processus ACNP, les politiques et les législations nationales/internationales, la définition des quotas, etc.

Parties prenantes	Pertinence et informations à fournir
Opérateurs professionnels de la chasse et autres membres du secteur des espèces sauvages	Apportent une connaissance de terrain des populations de lions et des prélèvements annuels, éventuellement illégaux ; apportent potentiellement des connaissances essentielles au processus ACNP.
Communautés locales/utilisateurs traditionnels de lions, de parties et produits de lions	Les communautés vivant avec le lion d'Afrique sont affectées par les décisions de gestion relatives au lion et devraient participer au processus d'examen des options de gestion. Les parties de lion sont utilisées dans certains États de l'aire de répartition à des fins traditionnelles, et une meilleure compréhension de ces utilisations et de leurs conséquences potentielles devrait permettre d'éclairer la prise de décision relative aux mesures de gestion.

3.2 L'évaluation préliminaire (ou le contrôle préalable à l'ACNP)

En général, la plupart des documents d'orientation relatifs aux ACNP recommandent de procéder à une certaine forme d'évaluation préliminaire afin de déterminer si un ACNP est nécessaire et/ou quel est le niveau de détail qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration de l'ACNP. Dans le cas particulier des ACNP pour les lions d'Afrique, alors que certains des contrôles préliminaires généraux peuvent ne pas être nécessaires (figure 2), il est probable qu'une certaine forme d'ACNP soit requise, même si une évaluation complète peut parfois ne pas être indispensable, en fonction de la population, de la source des spécimens et du commerce envisagé. Pour de plus amples informations sur les évaluations préliminaires préalables aux ACNP, il est conseillé de consulter les lignes directrices générales (modules 1 et 2) en cours d'élaboration⁶ et le document CITES (2010)⁷.

Une première vérification consiste à s'assurer que l'espèce a été correctement identifiée. Dans la plupart des cas d'exportation de trophées de chasse, il sera facile de vérifier que les trophées proviennent de lions d'Afrique en se basant sur l'apparence évidente des peaux, mais lorsque les exportations comprennent des parties distinctes de lions, telles que des squelettes (os), des crânes, des dents ou des griffes, l'identification par des spécialistes sera nécessaire. L'émission d'un ACNP efficace repose sur l'identification correcte de l'espèce concernée et sur la vérification que ce sont effectivement des spécimens de cette espèce qui doivent être exportés.

Le deuxième contrôle préalable consiste à vérifier que l'espèce concernée est inscrite à l'Annexe I ou II⁸. Dans le cas du lion d'Afrique, l'espèce est actuellement (2022-2025) inscrite à l'Annexe II⁹. En outre, il convient de tenir compte des annotations éventuellement applicables. Dans le cas du lion d'Afrique, une annotation concerne tous les États de l'aire de répartition et une autre ne concerne que l'Afrique du Sud. L'annotation applicable est l'annotation A4 :

« Pour *Panthera leo* (populations africaines) : Un quota annuel d'exportation zéro des spécimens d'os, morceaux d'os, produits d'os, griffes, squelettes, crânes et dents **prélevés dans la nature et exportés à des fins commerciales**. Des quotas annuels d'exportation **pour le commerce** des os, morceaux d'os, produits d'os, griffes, squelettes, crânes et dents à des fins commerciales, **résultant de l'activité d'élevage en captivité en Afrique du Sud** seront établis et communiqués chaque année au Secrétariat CITES. » [italique et gras ajoutés]

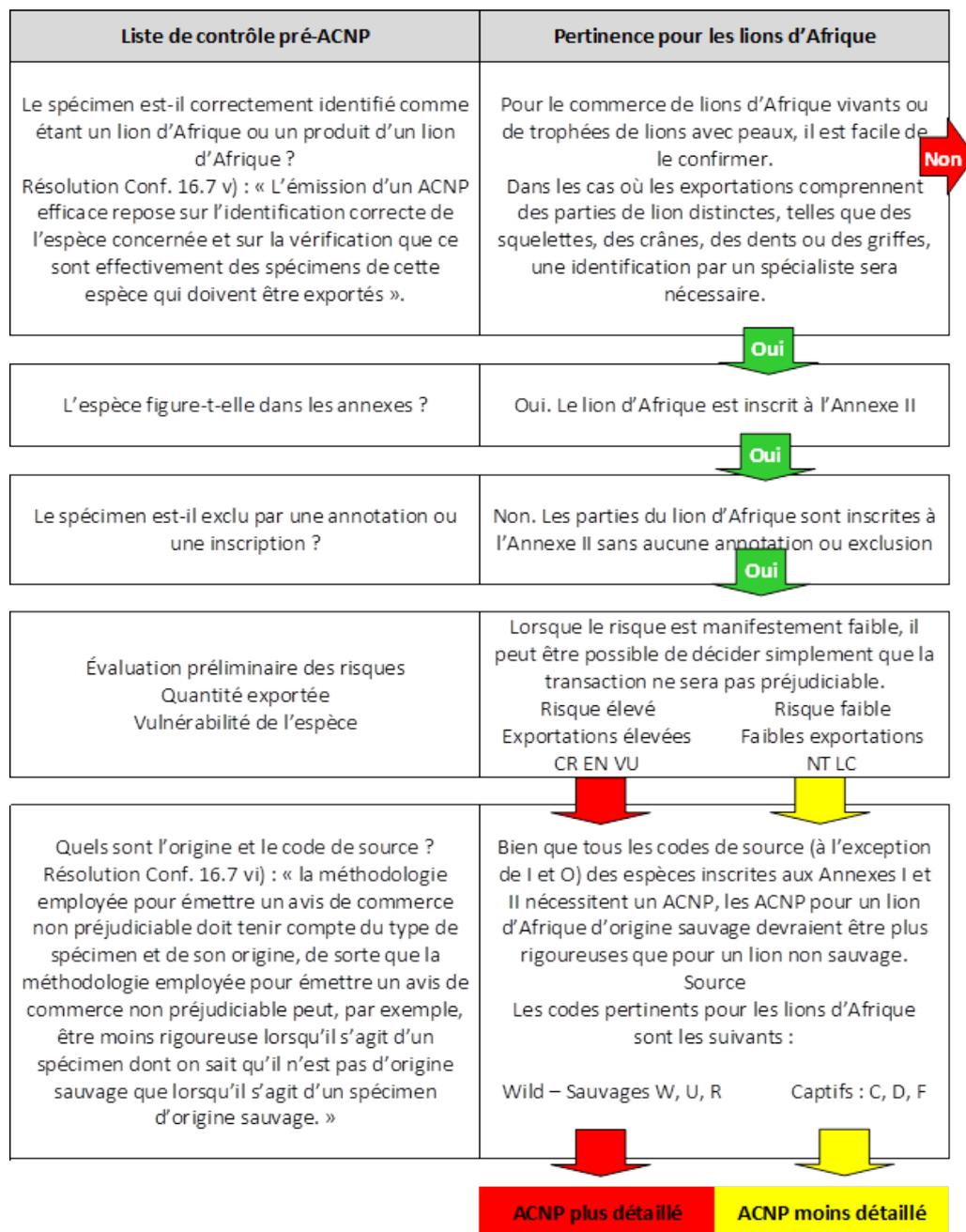
⁶ Module 1 et 2 des orientations sur l'émission des avis de commerce non préjudiciable.

⁷ CITES. 2010. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable CoP15 Inf. 3 Quinzième session de la Conférence des Parties Doha (Qatar), 13-25 mars 2010 (Rapports des groupes de travail). Extrait du document AC24 Doc. 9.1 ; Annexe 1 ; Rapport final du groupe de travail sur les mammifères.

⁸ <https://cites.org/fra/app/appendices.php>

⁹ <https://checklist.cites.org/#/fr>

Figure 2. Contrôles préliminaires avant l'émission d'un ACNP pour les lions (d'après le module 2¹⁰). Cela aidera l'autorité scientifique à déterminer le degré d'exhaustivité requis pour l'émission d'un ACNP (en précisant si une évaluation rapide ou détaillée est nécessaire).



3.3 Les codes de source

Dans la résolution Conf. 16.7, paragraphe 1. vi), il est stipulé que : « la méthodologie employée pour émettre un avis de commerce non préjudiciable doit tenir compte du type de spécimen et de son origine, de sorte que la méthodologie employée pour émettre un avis de commerce non préjudiciable peut, par exemple, être moins rigoureuse lorsqu'il s'agit d'un spécimen dont on sait qu'il n'est pas d'origine sauvage que lorsqu'il s'agit d'un spécimen d'origine sauvage. » Bien que tous les codes de source (à l'exception de O) des espèces inscrites aux Annexes I et II requièrent un ACNP, certains ne sont pas

¹⁰ Module 2 des orientations sur l'émission des avis de commerce non préjudiciable.

pertinents pour les lions d'Afrique (tableau 3). Les ACNP pour des lions d'Afrique d'origine sauvage doivent être plus rigoureux que ceux émis pour des lions non sauvages.

Tableau 3. Codes de source pertinents pour les exportations de lions d'Afrique¹¹

Code de source	Description	Définition	Pertinence pour les lions d'Afrique
W	<i>Wild</i> – Sauvages	Spécimens prélevés dans la nature.	Forte
R	<i>Ranched animal</i> – animaux élevés en ranch	Spécimens d'animaux élevés en milieu contrôlé, provenant d'œufs ou de juvéniles prélevés dans la nature où ils n'auraient eu sinon que très peu de chances de survivre jusqu'au stade adulte.	Sans objet pour les lions d'Afrique
D	Animaux de l'Annexe I élevés en captivité	Animaux appartenant à une espèce inscrite à l'Annexe I, élevés en captivité à des fins commerciales dans des établissements enregistrés auprès du Secrétariat, conformément à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), ainsi que leurs parties et produits, exportés au titre de l'Article VII de la Convention, paragraphe 4.	Sans objet actuellement
C	Élevés en captivité	Animaux élevés en captivité conformément à la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits, exportés au titre de l'Article VII, paragraphe 5.	Ne concerne que l'Afrique du Sud
F	Nés en captivité	Animaux nés en captivité (F1 ou générations ultérieures) ne répondant pas à la définition de « élevé en captivité » donnée par la résolution Conf. 10.16 (Rev.), ainsi que leurs parties et produits	Ne concerne que l'Afrique du Sud
U	Source inconnue ¹²	Source du spécimen inconnue, mais devant être justifiée.	

3.4 La liste de contrôle détaillée de l'ACNP – Critères et indicateurs

Si l'évaluation préliminaire indique qu'un ACNP détaillé est nécessaire, la procédure suivante peut être suivie. Il convient de noter que la plupart des évaluations concernant les lions d'Afrique devraient nécessiter un ACNP détaillé, mais cela relève de la prérogative de l'autorité scientifique.

Dans le tableau 4, la colonne la plus à gauche contient des questions relatives à différents facteurs (p. ex. les caractéristiques biologiques de l'espèce ou le contrôle du prélèvement) à prendre en compte lors de l'évaluation des conséquences des exportations. La deuxième colonne présente cinq réponses à chaque question et la troisième colonne donne un score pour chaque réponse. Les réponses claires indiquant qu'il existe un degré élevé de confiance dans le fait que le prélèvement sera durable (non préjudiciable) obtiendront un score faible, tandis que les niveaux croissants d'incertitude conduiront à des scores plus élevés. Bien que plusieurs réponses puissent être considérées comme pertinentes, il convient de faire preuve de discernement et de n'en sélectionner qu'une seule.

¹¹ CITES. 2017. Guide d'application des codes de source CITES.

¹² Il convient de noter que l'utilisation de ce code de source pour les lions d'Afrique doit donner lieu à un ACNP plus détaillé afin que la source du spécimen, de la partie ou du produit, puisse être déterminée et que l'un des autres codes de source soit fourni.

Aux fins du présent document d'orientation, une quatrième colonne a été ajoutée. Elle fournit les réponses possibles pour les lions d'Afrique en ce qui concerne certaines des caractéristiques biologiques, tandis que les scores des autres facteurs seront propres à chaque État de l'aire de répartition ou, pour les populations transfrontalières, sont informés par la collaboration transfrontalière entre les États de l'aire de répartition concernés. Dans tous les cas, il appartient aux autorités scientifiques de décider quelles sont les réponses les plus adaptées à leur situation, sur la base des meilleures informations disponibles.

Il convient de souligner que l'établissement de la liste de contrôle n'aboutit pas nécessairement à une conclusion indiquant le caractère non préjudiciable. L'utilisation de la liste de contrôle doit plutôt éclairer l'avis de commerce non préjudiciable et peut guider l'autorité scientifique dans l'obtention des informations nécessaires.

Afin de faciliter l'estimation des taux d'exploitation/prélèvement pour la seconde moitié de la liste de contrôle ACNP, un tableau récapitulatif du régime de prélèvement a été élaboré¹³ (voir annexe 1).

¹³ CITES. 2000. Fiche d'évaluation pour aider à émettre un avis de commerce préjudiciable pour les exportations de spécimens de l'Annexe II. ([CoP 11 Inf. 11.3](#)). Gigiri, Kenya.

Tableau 4. Liste de contrôle complète pour l'élaboration d'un ACNP (d'après Rosser & Haywood (2002)¹⁴). La première colonne présente chaque facteur à prendre en considération, une question pour aider à attribuer un score et des réponses possibles pour les lions d'Afrique, à partir desquels l'autorité scientifique pourra approfondir en s'appuyant sur les meilleures informations disponibles. La deuxième colonne fournit une description des différentes réponses à la question. La troisième colonne donne un score pour chaque description. La quatrième colonne comprend les scores possibles pour les lions d'Afrique dans différents pays. Il convient de noter que, d'un pays à l'autre, certains facteurs peuvent avoir des scores similaires, tandis que d'autres peuvent différer considérablement. Cette liste de contrôle figure également dans le document CITES (2000)¹⁵. Voir également CITES (2010)¹⁶. Une feuille de calcul destinée à faciliter la saisie de tous les scores est également disponible (voir annexe 2).

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
Caractéristiques biologiques			
<p>Cycle biologique : <i>Quel est le cycle biologique de l'espèce ?</i> Les caractéristiques fondamentales du cycle biologique indiquent la sensibilité probable d'une espèce à l'exploitation. Par exemple, les espèces ayant une stratégie r, avec un taux d'accroissement intrinsèque élevé, ont moins de risques d'être vulnérables vis-à-vis de l'exploitation que les espèces ayant une stratégie K, qui sont matures tardivement et ont un faible taux de reproduction.</p> <p>Les lions d'Afrique vivent longtemps (les lionnes peuvent atteindre 14 à 16 ans, les mâles 12 à 14 ans dans la nature). La taille moyenne des portées est de 1 à 4 lionceaux. Le taux de survie des petits est élevé (> 50 % de survie au cours de la première année), ce qui entraîne de plus longs intervalles entre les naissances. L'intervalle entre les naissances peut varier en fonction de l'habitat. Si une femelle produit trois petits tous les 2,5 à 3 ans, l'effet net est d'environ un petit par an.</p>	Taux de reproduction élevé, longue durée de vie	1	
	Taux de reproduction élevé, durée de vie courte	2	
	Taux de reproduction faible, longue durée de vie	3	3
	Taux de reproduction faible, durée de vie courte	4	
	Données incertaines	5	
<p>Adaptabilité écologique : <i>Dans quelle mesure l'espèce est-elle adaptable (habitat, régime alimentaire, tolérance environnementale, etc.) ?</i> L'adaptabilité écologique indique la sensibilité probable de l'espèce à l'exploitation, et englobe des facteurs tels que l'étendue de l'utilisation des habitats par l'espèce, la variabilité du régime alimentaire et la tolérance environnementale (largeur de la niche). Ces facteurs permettent de diviser les espèces en deux grandes catégories : les généralistes et les spécialistes. Les espèces généralistes peuvent changer de types de proie ou</p>	Espèce généraliste stricte	1	
	Espèce généraliste	2	2
	Espèce spécialiste	3	

¹⁴ Rosser, A. R., and M. J. Haywood. 2002. Guidance For CITES Scientific Authorities: Checklist to Assist in Making Non-Detriment Findings for Appendix II Exports. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K.

¹⁵ CITES. 2000. Fiche d'évaluation pour aider à émettre un avis de commerce préjudiciable pour les exportations de spécimens de l'Annexe II. (CoP 11 Inf. 11.3). Gigiri, Kenya.

¹⁶ CITES (2010). Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable CoP15 Inf. 3 Quinzième session de la Conférence des Parties Doha (Qatar), 13-25 mars 2010 (Rapports des groupes de travail). Extrait du document AC24 Doc. 9.1 ; Annexe 1 ; Rapport final du groupe de travail sur les mammifères.

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>d'habitat relativement facilement et sont susceptibles d'être moins affectées par les perturbations dans leur aire de répartition que les espèces spécialistes qui occupent une niche écologique étroite. Une espèce spécialiste ayant un faible niveau d'adaptabilité écologique risque plus d'être affectée négativement par le prélèvement pour le commerce qu'une espèce généraliste (bien que cela ne se vérifie pas dans tous les cas). Ainsi, une population de prédateurs située au sommet de la chaîne alimentaire sera probablement plus sensible au prélèvement qu'une population d'herbivores située plus bas dans la chaîne alimentaire.</p> <p>Contrairement à de nombreux carnivores, les lions peuvent être considérés comme des généralistes, car ils utilisent une grande diversité d'habitats et d'espèces de proies. Ils ont ainsi été réintroduits avec succès dans différents habitats et ils adaptent facilement leur mode de chasse dans des habitats variés.</p>	Espèce spécialiste stricte	4	
	Données incertaines	5	
<p>Efficacité de la dispersion : <i>Quelle est l'efficacité du mécanisme de dispersion de l'espèce au cours des principaux stades de son cycle biologique ?</i> Les espèces dont les mécanismes garantissent une large dispersion des individus pendant une partie de leur cycle biologique peuvent être moins sensibles aux effets de l'exploitation que les espèces qui ne se dispersent pas largement. Ces espèces peuvent plus facilement recoloniser les zones dont elles ont disparu localement.</p> <p>Les lions se dispersent généralement peu en raison de contraintes biologiques, sociales et d'origine anthropique. Les jeunes mâles se séparent de leur mère lorsqu'ils atteignent la maturité, mais, ce faisant, ils se retrouvent alors dans des environnements à haut risque où ils peuvent ne pas prospérer. La plupart des jeunes lionnes restent sur leur territoire natal ou ne se dispersent pas loin. De nombreux lions qui se dispersent en dehors des aires protégées sont tués.</p>	Très bonne	1	
	Bonne	2	
	Moyenne	3	
	Faible	4	4
	Données incertaines	5	
<p>Interaction avec les humains : <i>L'espèce est-elle tolérante vis-à-vis des prélèvements dans les activités humaines autres que le prélèvement ?</i> La tolérance d'une espèce vis-à-vis des activités humaines peut indiquer sa sensibilité probable aux effets de l'exploitation. Les espèces les plus tolérantes à l'intervention humaine sont également susceptibles d'être les moins affectées par le prélèvement.</p> <p>De nombreuses populations de lions d'Afrique sont dépendantes des mesures de conservation et vivent principalement dans des aires protégées. Dans toute l'Afrique, les populations de lions vivant dans des zones clôturées sont nettement plus proches de leur capacité de charge estimée que les</p>	Pas d'interaction	1	
	Espèce nuisible/commensale	2	
	Espèce tolérante	3	
	Espèce sensible	4	4
	Données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
populations vivant dans des zones non clôturées. Les lions sont sensibles à la modification des paysages par les activités humaines.			
État de conservation à l'échelle nationale			
<p>Répartition nationale : <i>Quelle est la répartition de l'espèce à l'échelle nationale ?</i> Le schéma de répartition d'une espèce donne des indications sur la sensibilité de l'espèce à l'exploitation. Les espèces largement répandues dont la répartition est continue à l'échelle nationale ou régionale sont probablement moins sensibles à l'exploitation ou à d'autres facteurs de menace que les espèces dont la répartition est étendue mais fragmentée. La fragmentation des populations peut produire des sous-populations adaptées à un habitat particulier ou restreint mais qui sont trop petites pour être viables. Les espèces endémiques localisées adaptées à des habitats particuliers naturellement fragmentés, comme les chaînes de montagnes, risquent plus d'être menacées par la modification des habitats et les effets de l'exploitation.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Répartition large et continue dans le pays	1	
	Répartition large et fragmentée dans le pays	2	
	Répartition restreinte et fragmentée	3	
	Espèce localisée	4	
	Données incertaines	5	
<p>Abondance à l'échelle nationale : <i>Quelle est l'abondance à l'échelle nationale ?</i> Les espèces généralement très abondantes et présentes à des densités élevées sont susceptibles d'être moins sensibles à l'exploitation que les espèces moins communes présentes à des densités naturellement faibles. Pour les espèces déjà peu communes ou rares, la marge d'erreur associée aux prélèvements risque d'être faible. Par exemple, les prédateurs sont généralement moins nombreux que les espèces proies, et les palissandres sont généralement moins nombreux que les acacias.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Espèce très abondante	1	
	Espèce commune	2	
	Espèce peu commune	3	
	Espèce rare	4	
	Données incertaines	5	
<p>Tendance de la population à l'échelle nationale : <i>Quelle est l'évolution récente de la population à l'échelle nationale ?</i> Les tendances de la population nationale donnent des indications sur la sensibilité probable d'une espèce à l'exploitation : les espèces dont la population augmente sont probablement moins sensibles à l'exploitation que les espèces dont la population diminue. Idéalement, les tendances de la population nationale doivent être mesurées sur une période indépendante du régime d'exploitation et doivent tenir compte du phénomène de « changement de</p>	Population en augmentation	1	
	Population stable	2	
	Population réduite, mais stable	3	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>référence » par lequel chaque gestionnaire prend comme niveau de référence le niveau de population personnellement rencontré la première fois. Ce phénomène est très important pour une espèce ou une population qui a déjà fait l'objet de prélèvements et d'utilisations commerciales. La modélisation mathématique suggère qu'une période indépendante de trois générations est nécessaire au minimum. La période au cours de laquelle la tendance de la population est évaluée doit être indiquée dans l'évaluation. Si des données provenant de dénombrements réels de la population sont disponibles, les résultats d'au moins trois dénombrements devraient idéalement être utilisés pour évaluer les tendances. Au fur et à mesure que le suivi de la population s'améliore, la structure de la population devrait également être évaluée en ce qui concerne les classes d'âge et le ratio mâle/femelle. À défaut, les tendances des mesures ou des indices d'abondance relative peuvent également être utilisés. En l'absence de telles données de terrain, les indices de perte d'habitat peuvent être utilisés pour déduire si les populations sont susceptibles de décliner.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Population réduite et toujours en baisse	4	
	Tendance inconnue	5	
<p>Qualité des informations : <i>Quel type d'informations est disponible pour décrire l'abondance et la tendance de la population nationale ?</i> La qualité des données utilisées pour décrire les tendances de la population est un élément important pour déterminer la fiabilité de l'évaluation de l'avis de commerce non préjudiciable. Par exemple, si toutes les données présentées sont récentes et quantitatives, la confiance dans les résultats de l'évaluation sera élevée. En revanche, si la plupart des données sont ponctuelles, les chances d'obtenir un avis de commerce non préjudiciable fiable seront moindres. Par conséquent, l'accent est mis davantage sur une bonne connaissance qualitative locale que sur des données quantitatives obsolètes.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Données quantitatives, récentes	1	
	Bonnes connaissances locales	2	
	Données quantitatives, obsolètes	3	
	Informations ponctuelles	4	
	Aucune donnée	5	
<p>Principale menace : <i>Quelle est la principale menace pesant sur l'espèce – surexploitation, perte et modification de l'habitat, espèces envahissantes, autre menace – et quelle est sa gravité ?</i> L'évaluation de la gravité des conséquences de la principale menace permet d'évaluer les effets relatifs de l'exploitation. La principale menace pesant sur l'espèce à l'échelle nationale doit être indiquée dans l'évaluation, de même que la gravité de la menace. Par exemple, si la perte d'habitat est la principale menace et que ses conséquences sur l'espèce sont graves et irréversibles, il peut être difficile de justifier un quelconque prélèvement dans une zone non affectée par la destruction de l'habitat. En revanche, si les effets de la perte d'habitat sont réversibles, des prélèvements bien réglementés pourraient éventuellement constituer des incitations pour inverser la perte d'habitat. Il</p>	Aucune	1	
	Limitée/réversible	2	
	Importante	3	
	Grave/irréversible	4	
	Données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>est essentiel pour toute évaluation d'activité non préjudiciable que l'autorité scientifique évalue les effets du commerce par rapport à d'autres menaces pesant sur l'espèce.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>			
Gestion de l'exploitation			
<p>Prélèvements et/ou commerce illégaux : <i>Quelle est l'importance des prélèvements et/ou du commerce illégaux ou non gérés à l'échelle nationale ?</i> Les prélèvements totaux auxquels une population est soumise à l'échelle nationale doivent être pris en compte dans l'évaluation des effets de l'exploitation. Par conséquent, il est nécessaire d'essayer d'évaluer les niveaux de prélèvements non gérés et illégaux, même s'il est particulièrement difficile de collecter des informations fiables. Néanmoins, les gestionnaires peuvent souvent évaluer intuitivement l'importance de ces prélèvements, par rapport au niveau des prélèvements légaux réglementés. Les bonnes informations locales et les informations fournies par les gardes et les autres agents de lutte contre la fraude sur le terrain sont souvent extrêmement utiles pour évaluer le niveau des prélèvements illégaux.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Aucune	1	
	Faible	2	
	Moyenne	3	
	Forte	4	
	Données incertaines	5	
<p>Historique de la gestion : <i>Quel est l'historique de l'exploitation ?</i> L'historique de la gestion des prélèvements constitue un bon point de départ pour évaluer la durabilité probable des prélèvements. Des prélèvements qui bénéficient depuis longtemps d'une gestion efficace, en particulier d'une gestion adaptative bien réglementée, ont plus de chance d'être durables que des prélèvements non gérés. La situation optimale est celle d'une exploitation gérée, avec une gestion adaptative basée sur un suivi fiable de l'effet des prélèvements sur la population. Des prélèvements gérés sont des prélèvements qui font l'objet d'un certain degré de surveillance et de retour d'information, que ce soit dans le cadre d'un processus formel ou informel. Tout régime de prélèvement comporte nécessairement un élément d'expérimentation et nécessite un retour d'information et un suivi pour une sécurité absolue. Des prélèvements continus et gérés de manière informelle peuvent ne pas avoir de structure approuvée au plan national, mais peuvent néanmoins avoir de bonnes chances d'être durables, en particulier s'ils sont associés à une forte appropriation des ressources locales. En revanche, dans le cadre d'un programme de prélèvements nouvellement établi, le retour d'information nécessaire n'aura pas encore eu lieu, de sorte que la probabilité de durabilité peut être remise en question. Des prélèvements non gérés sont des</p>	Exploitation gérée : continue avec un cadre adaptatif	1	
	Exploitation gérée : continue mais informelle	2	
	Exploitation gérée : nouvelle	3	
	Exploitation non gérée : continue ou nouvelle	4	
	Données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>prélèvements qui ne font l'objet d'aucune surveillance et qui sont effectués de manière purement opportuniste, ce qui ne permet pas d'avoir confiance dans leur durabilité.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>			
<p>Plan de gestion ou équivalent : <i>Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'exploitation de l'espèce ?</i> La rédaction et l'adoption d'un plan de gestion national ou d'un plan équivalent sont nécessaires pour favoriser la volonté politique d'établir un processus d'utilisation durable. En outre, une exploitation gérée conformément à un plan de gestion approuvé au plan national est susceptible d'avoir fait l'objet d'un processus d'examen et de contrôle avant son adoption officielle et devrait donc avoir plus de chances d'être fiable. Idéalement, les plans de gestion nationaux devraient être élaborés conjointement avec des contributions locales, car la plupart des espèces exploitées sont susceptibles d'avoir une répartition inégale plutôt qu'uniforme dans l'ensemble de leur aire de répartition, et toute exploitation devrait donc être gérée localement afin d'éviter les disparitions locales. Dans les États de l'aire de répartition dotés d'un fort système fédéral/d'état ou provincial, des plans de gestion fiables à l'échelle d'un état ou d'une province peuvent être équivalents à des plans de gestion nationaux fiables. Par conséquent, la situation optimale en matière de gestion des prélèvements comprendra des plans de gestion locaux et nationaux approuvés et coordonnés. Lorsqu'il n'y a pas de plan de gestion approuvé et lorsqu'une gestion informelle ou non planifiée a lieu, la probabilité que l'exploitation soit durable ou que l'exportation soit non préjudiciable est faible.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Plans de gestion locaux et nationaux approuvés et coordonnés	1	
	Plans de gestion à l'échelle du pays/de l'état/de la province approuvés	2	
	Plan de gestion local approuvé	3	
	Pas de plan de gestion approuvé : gestion informelle non planifiée	4	
	Données incertaines	5	
<p>Objectif du régime d'exploitation dans la planification de la gestion : <i>Quel est l'objectif des prélèvements ?</i> L'objectif du régime d'exploitation d'une espèce a une incidence considérable sur la probabilité que les prélèvements soient durables. Lorsque l'objectif principal est de générer des bénéfices en matière de conservation, en particulier à l'échelle de l'habitat ou de l'écosystème, la probabilité que l'exploitation ne soit pas préjudiciable à la population sauvage devrait être plus élevée. Lorsque le contrôle de la population cible est l'objectif, la logique est qu'une situation gérée est meilleure en matière de conservation qu'une situation non gérée. Par exemple, les gens peuvent être plus enclins à tolérer les crocodiliens et leurs habitats s'il existe une forme visible de gestion des espèces et de protection des vies humaines ainsi que des bénéfices économiques. Lorsque l'objectif est de maximiser le rendement économique, la probabilité que le programme soit durable est plus faible, en fonction de la stratégie à long terme. Alors qu'un rendement économique maximal à court terme découle de l'exploitation complète de la ressource, une stratégie visant à maximiser le rendement économique à long terme devrait déboucher sur un programme plus durable. Toutefois, cela n'est vrai qu'en théorie, et, dans de nombreux cas, l'exploitation est</p>	Générer des bénéfices en matière de conservation	1	
	Gérer/contrôler la population	2	
	Maximiser le rendement économique	3	
	Exploitation opportuniste, non sélective ou inexistante	4	
	Données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>opportuniste et non sélective, ce qui donne une faible confiance dans la durabilité des prélèvements. L'exploitation de la ressource jusqu'à la quasi-extinction commerciale est souvent le résultat, suivi de l'exploitation d'autres espèces.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>			
<p>Quotas : <i>L'exploitation est-elle basée sur un système de quotas ?</i> Les quotas sont utilisés comme moyen de réglementation et de gestion des prélèvements depuis des décennies, et les quotas d'exportation sont de plus en plus courants dans le cadre de la CITES à mesure que des questions ont été soulevées au sujet de régimes d'exploitation particuliers. Comme pour l'adoption des plans de gestion, la situation optimale est celle où : a) un quota national est basé sur des quotas locaux qui empêchent la surexploitation locale, et b) le quota est basé sur la connaissance de la biologie, du cycle biologique, de la démographie et de la capacité de reproduction de l'espèce. Les quotas peuvent être basés sur un nombre d'individus prélevés dans la nature ou sur des classes d'âge ou de taille particulières au sein de la population. Un programme de prélèvements bien géré et fondé sur des critères biologiques peut par exemple ne comprendre que le prélèvement d'animaux ou de plantes immatures, en fonction du cycle biologique de l'espèce concernée. Pour de nombreuses espèces faisant l'objet d'un commerce, il n'est pas facile d'obtenir des informations biologiques détaillées, de sorte qu'un système de quotas locaux et nationaux « de précaution » et coordonnés peut être adopté. Les quotas nationaux « de précaution » sont ceux qui sont très faibles par rapport à la taille probable de la population nationale. Enfin, des quotas locaux non testés, fondés sur des connaissances biologiques de l'espèce, devraient offrir de meilleures chances de durabilité que lorsque des quotas arbitraires ou inexistantes sont fixés en fonction du marché. Les quotas « fixés en fonction du marché » correspondent à la situation dans certains pays où les négociants sont en mesure d'exiger un quota donné, ou bien où les quotas sont attribués en fonction de la demande commerciale attendue. Un quota arbitraire est un quota qui n'est visiblement basé sur aucune connaissance de l'espèce.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	<p>Quotas nationaux permanents : basés sur des quotas locaux fondés sur des connaissances biologiques</p>	1	
	<p>Quotas permanents : nationaux ou locaux « de précaution »</p>	2	
	<p>Quotas non testés : récents et basés sur des quotas locaux fondés sur des connaissances biologiques</p>	3	
	<p>Quotas déterminés par le marché, quotas arbitraires ou absence de quotas</p>	4	
	<p>Données incertaines</p>	5	
Contrôle des prélèvements			
<p>Prélèvements dans les aires protégées : <i>Quel est le pourcentage des prélèvements légaux nationaux pratiqués dans les aires protégées contrôlées par l'État ?</i> La propriété et le régime foncier des ressources peuvent jouer un rôle important dans la détermination de la durabilité des prélèvements. Si le régime foncier et la propriété sont forts, l'incitation à une bonne gestion et une</p>	<p>Fort pourcentage</p>	1	
	<p>Pourcentage moyen</p>	2	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>bonne réglementation est susceptible d'être plus importante. Les aires protégées ont des classements et des objectifs variés, qui dépendent des systèmes juridiques et politiques nationaux en place. L'expression « aire protégée par l'État » englobe ici diverses aires protégées et divers types de zones à usages multiples, où l'utilisation et l'exploitation durables sont autorisées, y compris les réserves forestières, les réserves marines et les réserves de chasse, ainsi que les « parcs nationaux » en Chine et au Royaume-Uni. Les États de l'aire de répartition peuvent avoir plusieurs types d'aires protégées qui offrent différents degrés de protection contre les prélèvements. En général, l'exploitation est probablement plus durable si elle a principalement lieu dans ces aires protégées contrôlées par l'État ou dans d'autres zones bénéficiant d'un régime foncier fort.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Faible pourcentage	3	
	Pourcentage nul	4	
	Données incertaines	5	
<p>Prélèvements dans des zones où la propriété des ressources est solidement établie : <i>Quel pourcentage des prélèvements légaux nationaux pratiqués en dehors des aires protégées, dans des zones où le contrôle local sur l'utilisation des ressources est fort ?</i> Un contrôle local fort de l'utilisation des ressources peut aller de la gestion communautaire locale ou des systèmes de gestion des terres privées en place en Afrique australe jusqu'au contrôle local fort pratiqué par les communautés. Dans tous ces cas, c'est une communauté locale ou un propriétaire privé qui est responsable de la gestion et de la réglementation des prélèvements. Dans ces systèmes, on considère généralement qu'il est dans l'intérêt à long terme des propriétaires de la ressource de veiller à ce qu'elle soit utilisée de manière durable. Par conséquent, une plus grande confiance sera accordée au caractère durable probable des prélèvements si la majeure partie des prélèvements a lieu dans des zones où la propriété des ressources est forte.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Fort pourcentage	1	
	Pourcentage moyen	2	
	Faible pourcentage	3	
	Pourcentage nul	4	
	Données incertaines	5	
<p>Prélèvements dans les zones en accès libre : <i>Quel est le pourcentage des prélèvements légaux nationaux pratiqués dans les zones où il n'y a pas de contrôle local fort, ce qui donne un accès libre de fait ou réel ?</i> Lorsqu'il n'y a ni État fort, ni communauté, ni propriété privée, c'est un système d'accès libre qui prévaut. Dans ce cas, il n'y a pas de contrôle local de la ressource et le risque est qu'il n'y ait pas d'incitation à réglementer l'exploitation, ce qui aboutirait à des prélèvements libres. On ne peut guère compter sur le caractère durable des prélèvements si la majeure partie de ceux-ci a lieu dans des zones où l'accès est libre, de fait ou de droit.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Pourcentage nul	1	
	Faible pourcentage	2	
	Pourcentage moyen	3	
	Fort pourcentage	4	
	Données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>Confiance dans la gestion des prélèvements : <i>Les contraintes budgétaires et autres contraintes permettent-elles d'avoir confiance dans l'efficacité de la mise en œuvre du (des) plan(s) de gestion et du contrôle des prélèvements ?</i> Cette question requiert un jugement sur l'efficacité du contrôle des prélèvements. Diverses contraintes, telles que des budgets limités, le manque de personnel qualifié, d'autres déficiences au niveau des capacités ou un manque de volonté politique, peuvent empêcher la mise en œuvre adéquate du contrôle des prélèvements. Une réponse indiquant un manque de confiance dans la gestion des prélèvements ne doit pas être considérée par le répondant comme une mise en accusation de son gouvernement, mais plutôt comme une reconnaissance des déficiences existantes.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Confiance élevée	1	
	Confiance moyenne	2	
	Faible confiance	3	
	Aucune confiance	4	
	Données incertaines	5	
Suivi des prélèvements			
<p>Méthodes utilisées pour le suivi des prélèvements : <i>Quelle est la principale méthode utilisée pour le suivi des effets des prélèvements ?</i> Le suivi des prélèvements est essentiel pour garantir la durabilité de toute exploitation. Les estimations directes de la population exploitée ou d'autres mesures de la densité absolue ou de l'abondance sont généralement considérées comme les meilleures méthodes, mais elles peuvent être très coûteuses et longues à mettre en œuvre, voire impossibles pour l'espèce concernée pour des raisons biologiques. En l'absence de mesures directes de la population, des indices quantitatifs de l'abondance et de la tendance (mesures de la densité ou de l'abondance relative) de la population exploitée peuvent être utilisés. Il est également possible d'utiliser des indices qualitatifs qui, s'ils sont basés sur de bonnes connaissances locales, peuvent fournir des indications fiables sur les effets des prélèvements. Dans le cadre de la CITES, toutes les autorités scientifiques sont tenues de faire le suivi des exportations, afin que celles-ci puissent être arrêtées ou réduites si l'on estime que les niveaux sont préjudiciables à la survie de l'espèce, ou que l'espèce est utilisée à un niveau incompatible avec son rôle dans l'écosystème. Les données des rapports annuels CITES peuvent jouer un rôle très important dans le suivi. Une meilleure utilisation de ces données ainsi qu'une meilleure communication entre les autorités scientifiques des différents pays permettraient aux autorités scientifiques de dresser des tableaux de plus en plus précis des effets du commerce international sur les tendances des populations. Cette question peut avoir des réponses multiples, mais seul le système de suivi le plus efficace/principal doit être évalué.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Estimations directes de la population	1	
	Indices quantitatifs	2	
	Indices qualitatifs	3	
	Suivi national des exportations	4	
	Pas de suivi ou données incertaines	5	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
<p>Confiance dans le suivi des prélèvements : <i>Les contraintes budgétaires et autres contraintes permettent-elles d'avoir confiance dans l'efficacité du suivi des prélèvements ?</i> Cette question requiert un jugement sur l'efficacité du système de suivi utilisé. Par exemple, une autorité scientifique peut savoir que des estimations directes de la population sont effectuées, mais que les contraintes budgétaires, de personnel et d'autres ressources font que ces dénombrements ne sont effectués qu'à des intervalles très longs, insuffisants pour suivre les effets d'un programme de prélèvement annuel. Une réponse indiquant un manque de confiance dans le suivi des prélèvements ne doit pas être considérée par le répondant comme une mise en accusation de son gouvernement, mais plutôt comme une reconnaissance des déficiences existantes.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Confiance élevée	1	
	Confiance moyenne	2	
	Faible confiance	3	
	Pas de confiance	4	
	Données incertaines	5	
Incidations et avantages liés aux prélèvements			
<p>Exploitation par rapport à d'autres menaces : <i>Quel est l'effet des prélèvements lorsqu'ils sont associés à la principale menace identifiée pour cette espèce ?</i> Cette question vise à déterminer comment les prélèvements affectent l'espèce par rapport à la principale menace qui pèse sur elle. Dans certains cas, l'exploitation de l'espèce peut avoir des effets bénéfiques sur la conservation en atténuant les effets d'une autre menace majeure telle que la destruction de l'habitat. Dans d'autres cas, l'exploitation n'affecte pas l'espèce de manière préjudiciable et n'a pas d'effets atténuants sur d'autres menaces majeures, de sorte que cette utilisation a un effet neutre. Au cours du temps, l'exploitation peut devenir de plus en plus néfaste en conjonction avec les principales menaces. Dans d'autres cas encore, les prélèvements peuvent exacerber d'autres menaces (telles que les maladies, les espèces envahissantes ou la détérioration de l'habitat), ce qui nécessite un avis de commerce non préjudiciable prudent ou de précaution. L'avis de commerce non préjudiciable ne doit jamais être pris indépendamment des autres menaces et bénéfiques pour la conservation de l'espèce.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Bénéfique	1	
	Neutre	2	
	Préjudiciable	3	
	Très préjudiciable	4	
	Données incertaines	5	
<p>Incidations à la conservation de l'espèce : <i>À l'échelle nationale, quelle est l'importance des bénéfices pour la conservation de cette espèce découlant de l'exploitation ?</i> Dans de rares cas, l'espèce tire un bénéfice direct du programme de prélèvements. Dans de nombreux cas, le bénéfice n'est pas financier, mais le programme de prélèvements peut alors réduire de manière significative les prélèvements illégaux.</p>	Forte	1	
	Moyenne	2	
	Faible	3	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.	Aucune	4	
	Données incertaines	5	
<p>Incitations à la conservation des habitats : À l'échelle nationale, quelle est l'importance des bénéfices pour la conservation des habitats découlant de l'exploitation ? Cette question porte sur le rôle plus large de l'exploitation dans le soutien à la conservation des habitats. Tout bénéfice potentiel pour la conservation des habitats doit être connu et démontré. Si un bénéfice est attendu, mais qu'il ne peut être démontré, la réponse à cette question doit être « faible ». Si aucun bénéfice pour la conservation n'est attendu, la réponse à cette question doit être « aucune ».</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	Forte	1	
	Moyenne	2	
	Faible	3	
	Aucune	4	
	Données incertaines	5	
Protection vis-à-vis de l'exploitation			
<p>Proportion strictement protégée : Quel pourcentage de l'aire de répartition naturelle ou de la population de l'espèce est légalement exclu de l'exploitation ? La protection stricte, tant sur le plan juridique que dans la pratique, de portions représentatives de l'aire de répartition d'une espèce, ou d'une partie de la population suffisante pour assurer sa survie, devrait empêcher que des prélèvements menacent l'ensemble de la population nationale d'une espèce. Cette question vise à évaluer le pourcentage strictement protégé (la protection stricte étant définie comme une interdiction de prélèvement dans la nature). Pour de nombreuses espèces, l'existence d'aires protégées strictes où aucun prélèvement n'est autorisé, avec des contrôles adéquats du respect de la réglementation, est une garantie importante pour que les zones centrales puissent assurer un recrutement suffisant pour soutenir la population soumise au prélèvement.</p> <p>Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.</p>	> 15 %	1	
	5 à 15 %	2	
	< 5 %	3	
	Nul	4	
	Données incertaines	5	
<p>Efficacité des mesures de protection strictes : La situation budgétaire et les autres caractéristiques permettent-elles d'avoir confiance dans l'efficacité des mesures prises pour assurer une protection stricte ? Cette question nécessite une évaluation de l'efficacité des mesures de protection. Plusieurs caractéristiques, notamment les budgets et la propriété des ressources de ces zones protégées, peuvent avoir une incidence sur l'efficacité des mesures. Une réponse indiquant un manque d'efficacité des mesures de protection strictes ne doit pas être considérée par le</p>	Confiance élevée	1	
	Confiance moyenne	2	
	Faible confiance	3	

Facteurs influençant la gestion du régime de prélèvement	Descriptions des réponses/scores	Scores	Lion
répondant comme une mise en accusation de son gouvernement, mais plutôt comme une reconnaissance des problèmes et défis existants. Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.	Aucune confiance	4	
	Données incertaines	5	
Réglementation de l'effort de prélèvement : <i>Les restrictions imposées aux prélèvements (relatives à l'âge ou à la taille, à la saison ou à l'équipement) sont-elles efficaces pour empêcher la surexploitation ?</i> Cette question nécessite une évaluation de l'efficacité des restrictions de prélèvements. Ces restrictions comprennent généralement des périodes de fermeture ou des parties de la population ne pouvant pas être ciblées (en fonction de la taille, par exemple). L'efficacité de ces mesures dépend en grande partie de la volonté politique de les faire appliquer et de la mesure dans laquelle les exploitants respectent la loi. Pour les lions d'Afrique, ce facteur varie d'un pays à l'autre.	Très efficaces	1	
	Efficaces	2	
	Peu efficaces	3	
	Pas efficaces	4	
	Données incertaines	5	

4. Considérations particulières sur l'élaboration d'ACNP pour le lion d'Afrique

4.1 Les sources des données

Les sources potentiellement importantes de données quantitatives qui peuvent être utilisées pour élaborer des ACNP comprennent les comptages formels d'animaux effectués par les réserves gouvernementales, privées ou communautaires (plus la méthode de comptage est rigoureuse, mieux c'est – moins de rigueur signifiant plus d'incertitude), les permis délivrés par le gouvernement pour des activités restreintes, les registres de chasse professionnelle (par exemple, tels qu'ils sont tenus par les gouvernements sud-africain et zimbabwéen), ainsi que la base de données sur le commerce CITES.

Pour en savoir plus sur les menaces qui pèsent sur les lions d'Afrique, la Liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN (2014) identifie les principales menaces :

- l'abattage sans discrimination (principalement l'abattage par représailles ou l'abattage préventif pour protéger les humains et le bétail) ;
- l'appauvrissement des populations de proies ;
- la perte et la conversion des habitats qui ont conduit à la réduction et à l'isolement d'un certain nombre de sous-populations ; et
- la chasse au trophée qui peut avoir un effet positif net dans certaines zones, mais qui peut aussi contribuer au déclin de populations dans d'autres zones.

Idéalement, les pays devraient faire des évaluations nationales ou régionales pour la Liste rouge, mais il est reconnu que la réalisation de telles évaluations n'est pas possible pour la plupart des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique en raison de ressources et/ou de capacités limitées.

4.2 La fiabilité des données

Lorsque l'on utilise des données sur les populations, il faut être conscient de leurs limites et de leur fiabilité. Ces dernières années, la fiabilité des données sur les populations issues de méthodes basées sur des indices – telles que le comptage d'excréments ou les études avec passage d'enregistrements audio – a fait l'objet de débats considérables^{17,18,19}. C'est particulièrement le cas pour les comptages d'excréments, car des études récentes ont montré que les résultats produits sont imprécis et présentent des intervalles de confiance trop importants²⁰.

Il est fortement recommandé que les ACNP soient guidés par les meilleures données disponibles, qui sont idéalement issues de méthodes de dénombrement fiables et scientifiquement éprouvées²¹. Le fait de baser les mesures de gestion, y compris les quotas, sur des informations démographiques « approximatives » ou peu fiables peut conduire à une surexploitation. Les orientations relatives à la gestion adaptative contenues dans le module 1 des orientations sur les ACNP pourraient être prises

¹⁷ Midlane, N., Justin O'riain, M., Balme, G.A. & Hunter, L.T.B. (2015) To track or to call : comparing methods for estimating population abundance of African lions *Panthera leo* in Kafue National Park. *Biodiversity and Conservation*, 24, 1311–1327. Kluwer Academic Publishers.

¹⁸ Dröge, E., Creel, S., Becker, M.S., Loveridge, A.J., Sousa, L.L. & Macdonald, D.W. (2020) Assessing the performance of index calibration survey methods to monitor populations of wide-ranging low-density carnivores. *Ecology and Evolution*, 10, 3276–3292. John Wiley and Sons Ltd.

¹⁹ Braczkowski, Alex., Gopalaswamy, A.M., Elliot, N.B., Possingham, H.P., Bezzina, A., Maron, M., *et al.* (2020) Restoring Africa's Lions: Start With Good Counts. *Frontiers in Ecology and Evolution*, 8. Frontiers Media S.A.

²⁰ Dröge, E., Creel, S., Becker, M.S., Loveridge, A.J., Sousa, L.L. & Macdonald, D.W. (2020) Assessing the performance of index calibration survey methods to monitor populations of wide-ranging low-density carnivores. *Ecology and Evolution*, 10, 3276–3292. John Wiley and Sons Ltd.

²¹ Braczkowski, Alex., Gopalaswamy, A.M., Elliot, N.B., Possingham, H.P., Bezzina, A., Maron, M., *et al.* (2020) Restoring Africa's Lions: Start With Good Counts. *Frontiers in Ecology and Evolution*, 8. Frontiers Media S.A.

en compte pour informer les approches lorsque la qualité des données est médiocre. Il a été constaté que des niveaux de chasse au trophée non durables, résultant d'une gestion mal réglementée et de quotas de chasse élevés, étaient à l'origine du déclin de populations de lions^{22,23,24,25}.

4.3 L'échelle de l'évaluation

La définition de l'échelle géographique d'une évaluation pour l'ACNP est essentielle dès le début. Les ACNP peuvent être établis à différentes échelles géographiques, depuis les concessions de chasse, en passant par les échelles infranationales (provinciales), jusqu'aux échelles nationales. Certains États de l'aire de répartition gèrent les populations de lions à l'échelle nationale, notamment par des plans de gestion et des cadres de suivi nationaux. Lorsque l'on examine les niveaux de prélèvement de lions d'Afrique pour un ACNP (p. ex. à travers les statistiques de la chasse au trophée), les principales conséquences des prélèvements peuvent être ressenties sur le site de prélèvement, ce qui est essentiel pour comprendre la durabilité des prélèvements.

S'il est établi que les taux de prélèvement sont durables (c.-à-d. non préjudiciables) au niveau local, il est probable que les populations de lions d'Afrique dans d'autres parties de leur aire de répartition nationale ne soient pas affectées négativement par le taux de prélèvement sur ces sites. Lorsque les prélèvements n'ont lieu qu'à un seul endroit, l'ACNP local peut être suffisant et l'autorité scientifique peut utiliser cette information en conjonction avec les évaluations préliminaires décrites ci-dessus.

Selon Morgan²⁶, « l'unité de mesure » la plus utile pour déterminer si les exportations ne nuiront pas à la survie de l'espèce est la population nationale du pays concerné. S'il existe plusieurs sites de prélèvement dans un pays, ils doivent tous être inclus dans l'évaluation pour l'ACNP.

Les exemples d'ACNP au niveau international portent essentiellement sur des espèces migratrices et des espèces dont les stocks partagés sont utilisés à des fins commerciales (p. ex. les esturgeons) plutôt que sur des mammifères terrestres comme les lions d'Afrique. Cependant, il est toujours important de prendre en compte les potentielles conséquences plus larges de l'exploitation des lions d'Afrique, en particulier lorsqu'il s'agit de populations transfrontalières, et de s'assurer que les prélèvements dans une zone donnée n'ont pas d'effets négatifs sur les populations des pays voisins.

4.4 Les populations transfrontalières

Lorsque les lions d'Afrique traversent les frontières entre pays, les considérations relatives aux ACNP peuvent être complexes, en particulier si les plans de gestion des États de l'aire de répartition respectifs ne tiennent pas dûment compte des régimes de prélèvement dans ces populations transfrontalières. Lors de l'émission d'un ACNP pour une population transfrontalière, l'autorité scientifique doit tenir compte de la situation dans les pays voisins, c.-à-d. l'état de conservation du lion d'Afrique, le niveau de commerce de l'espèce et les menaces auxquelles elle fait face, ainsi que les potentielles contraintes de capacité qui peuvent avoir des incidences sur la conservation des lions. Si les menaces et les niveaux de commerce sont élevés dans les pays voisins et que la gestion de la conservation est soumise à des contraintes en matière de capacités, il convient d'en tenir compte dans l'émission de l'ACNP. Il est fortement recommandé que les autorités scientifiques des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique se concertent, collaborent et, idéalement, partagent l'élaboration des ACNP ou créent des organes consultatifs à cette fin. Cela peut se faire par l'intermédiaire de canaux de communication

²² Lindsey, P.A., Roulet, P.A. & Romañach, S.S. (2007) Economic and conservation significance of the trophy hunting industry in sub-Saharan Africa. *Biological Conservation*.

²³ Croes, B.M., Funston, P.J., Rasmussen, G., Buij, R., Saleh, A., Tumenta, P.N. & De longh, H.H. (2011) The impact of trophy hunting on lions (*Panthera leo*) and other large carnivores in the Bénoué Complex, northern Cameroon. *Biological Conservation*, 144, 3064–3072.

²⁴ Groom, R.J., Funston, P.J. & Mandisodza, R. (2014) Surveys of lions *Panthera leo* in protected areas in Zimbabwe yield disturbing results: What is driving the population collapse? Cambridge University Press. ORYX.

²⁵ Mweetwa, T., Christianson, D., Becker, M., Creel, S., Rosenblatt, E., Merkle, J., *et al.* (2018) Quantifying lion (*Panthera leo*) demographic response following a three-year moratorium on trophy hunting. *PLoS ONE*, 13. Public Library of Science.

²⁶ Morgan, David H. W. 2008. "CITES Non-Detriment Findings in Context".

formels et informels entre les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES des États de l'aire de répartition voisins.

4.5 Les données insuffisantes

De nombreuses autorités scientifiques des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique font face à des limitations en ce qui concerne la qualité et la quantité des données nécessaires à l'émission d'un ACNP détaillé. Bien que l'évaluation de la Liste rouge mondiale pour le lion d'Afrique²⁷ ait été récemment achevée, un seul État de l'aire de répartition dispose d'une évaluation régionale pour la Liste rouge pour l'espèce. L'accès aux données varie considérablement et, si de nombreux pays disposent d'ensembles de données complets, d'autres ne savent presque rien de leurs populations de lions d'Afrique. Dans les modules 1 et 2, l'évaluation des risques et l'incertitude sont traitées en détail, y compris l'incertitude résultant d'un manque d'information, de connaissances incomplètes ou de circonstances imprévisibles.

Lorsque l'incertitude est élevée, il est possible de prendre des mesures pour améliorer la qualité et la quantité des informations afin de réduire cette incertitude et de permettre une prise de décision mieux fondée (tableau 5). Lorsqu'une espèce est menacée, elle peut parfois faire l'objet de prélèvements, mais des mesures de protection supplémentaires sont alors requises en fonction de l'évaluation des risques. Il peut être nécessaire de trouver de nouvelles sources d'information ou de lancer des projets de recherche pour générer des données.

Si une démarche de précaution peut être justifiée, une solution réglementaire rigide visant à empêcher le commerce ou à refuser un ACNP peut ne pas être nécessaire. Au lieu de cela, dans des circonstances appropriées, une démarche de précaution peut être adoptée pour maintenir le statu quo jusqu'à ce que davantage de données soient obtenues, et cela peut être réalisé, en partie, en définissant des conditions pour le prélèvement et l'exportation de l'espèce en question (ce qui est appelé [ACNP conditionnel](#)).

Dans la pratique, des décisions sont toujours nécessaires lorsque les connaissances scientifiques sont inadéquates, incomplètes, obsolètes ou peu fiables²⁸. L'incertitude porte souvent sur l'aire de répartition, les effectifs et l'état de conservation de l'espèce, la dynamique des populations, les conséquences des prélèvements sur les populations, ce qui constitue un niveau de prélèvement durable et le rôle de l'espèce dans son écosystème. L'incertitude et le risque ne se limitent toutefois pas aux questions biologiques, et l'évolution des facteurs socio-économiques et politiques peut également influencer sur la demande d'espèces faisant l'objet d'un commerce et sur la durabilité des prélèvements.

²⁷ Nicholson *et al.* Sous presse. IUCN Red List of the African Lion.

²⁸ CITES, 2004. CITES and the Precautionary Principle (Submitted by the United Kingdom) (CoP 13 Inf. 44).

4.6 La gestion adaptative

Compte tenu de l'incertitude inévitable des informations disponibles lors de l'élaboration des ACNP, et en supposant que les autorités scientifiques recherchent de nouvelles informations pour réduire le risque et l'incertitude, la gestion adaptative est un autre outil précieux qui peut réduire la nécessité de conclusions négatives pour les ACNP²⁹.

La gestion adaptative est traitée en détail dans le module 2. Il s'agit d'une démarche structurée et itérative visant à prendre de bonnes décisions, en dépit de connaissances imparfaites et de l'incertitude ainsi que des risques qui les accompagnent. Il s'agit de tirer activement des enseignements des résultats des mesures de gestion, puis de procéder à des ajustements sur la base de ces nouvelles informations et ces nouveaux points de vue. Cette gestion peut être considérée comme un « apprentissage par la pratique » et prend en compte le fait que les systèmes naturels sont dynamiques et que les connaissances sur leur fonctionnement et leur réaction aux interventions sont souvent limitées. Elle est particulièrement utile dans les situations où il existe des interactions écologiques complexes, des intérêts divergents entre les parties prenantes et des conditions environnementales changeantes.

En ce qui concerne l'émission d'ACNP pour le commerce, qui peut être important pour des raisons socio-économiques, la démarche de la gestion adaptative ne consiste pas à suspendre l'exploitation dans l'attente de meilleures connaissances, mais plutôt à utiliser les informations obtenues au cours d'un processus de gestion itératif afin d'améliorer la compréhension et de réduire l'incertitude.

La gestion adaptative ne fonctionne cependant pas dans toutes les situations, et le principe de précaution peut être intégré dans les hypothèses initiales lorsque les risques sont jugés plus importants. Le processus nécessite un suivi rigoureux pour générer de nouvelles informations, ce qui peut ne pas être possible en raison d'une mauvaise planification ou de fonds insuffisants. Les autorités scientifiques doivent faire preuve de discernement lorsqu'elles envisagent une gestion adaptative dans des situations où le commerce présente un risque pour une espèce.

Pour plus d'informations sur la manière d'intégrer la gestion adaptative dans le processus ACNP, les autorités scientifiques sont invitées à consulter le document d'orientation de la CITES sur ce sujet.

²⁹ Module 2 des orientations pour l'émission des avis de commerce non préjudiciable.

Tableau 5. Exigences en matière d'information pour l'émission d'ACNP détaillés : Pourquoi chaque caractéristique est-elle importante pour les ACNP ? Quel est l'état actuel des connaissances des États de l'aire de répartition concernant les caractéristiques ? Comment les lacunes en matière d'information peuvent-elles être comblées pour renforcer les évaluations des ACNP ?

Caractéristiques de l'ACNP	Pourquoi sont-elles importantes ?	Quel est l'état actuel des connaissances ?	Comment améliorer les connaissances ?
<p>Caractéristiques biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traits du cycle biologique • Adaptabilité écologique • Efficacité de la dispersion • Interaction avec les humains 	<p>Ces caractéristiques déterminent la mesure dans laquelle les lions d'Afrique peuvent supporter un certain niveau de prélèvement dans la nature. Si les quotas sont utilisés comme un outil de gestion, ces caractéristiques doivent être connues et comprises afin de fixer des quotas efficaces.</p>	<p>Ces caractéristiques sont généralement bien connues pour les lions d'Afrique, et leur variabilité entre les populations des différents pays est faible.</p>	<p>En général, ces informations ne manquent pas et sont facilement disponibles dans la littérature.</p>
<p>État de conservation à l'échelle nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartition nationale • Abondance nationale • Tendances de la population à l'échelle nationale • Qualité de l'information • Principales menaces 	<p>Ces caractéristiques influent sur les risques liés à l'exploitation, et leur connaissance contribue à l'évaluation de l'état de conservation de l'espèce. Même s'ils ne sont pas officiellement considérés comme menacés d'extinction, les lions d'Afrique peuvent être affectés par d'autres facteurs de perte de la biodiversité (p. ex. la perte d'habitat) qui peuvent entraîner un déclin de la taille de la population, de la zone d'occupation ou d'autres facteurs de viabilité de la population. L'exploitation à des fins commerciales peut alors accroître la pression sur l'espèce et augmenter les menaces qui pèsent sur elle.</p>	<p>Les États de l'aire de répartition ont des connaissances variables sur l'état de conservation du lion d'Afrique à l'échelle nationale, un seul pays ayant réalisé une évaluation régionale pour la Liste rouge. Certains États de l'aire de répartition n'ont pratiquement aucune connaissance actuelle de l'état de conservation de leurs lions d'Afrique.</p>	<p>Il est reconnu que la réalisation de dénombrements nationaux est un exercice coûteux que de nombreux États de l'aire de répartition ne peuvent pas entreprendre faute de ressources financières, de compétences techniques et de capacités suffisantes. Il est recommandé aux États de l'aire de répartition qui ne disposent pas de telles ressources de faire connaître leurs besoins à la CITES, à l'UICN ou à d'autres organisations internationales de conservation, et de collaborer avec celles-ci pour tenter de réduire les lacunes en matière d'information. De même, les organisations internationales de conservation sont encouragées à collaborer avec les États de l'aire de</p>

Caractéristiques de l'ACNP	Pourquoi sont-elles importantes ?	Quel est l'état actuel des connaissances ?	Comment améliorer les connaissances ?
			répartition pour définir les besoins et s'efforcer d'y répondre.
<p>Gestion des prélèvements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prélèvements illégaux • Historique de la gestion • Plan de gestion • Objectif des prélèvements • Quotas 	<p>L'étendue et le degré d'exploitation ou de prélèvements (légaux et illégaux) ont une incidence directe sur le risque. Le prélèvement occasionnel de quelques individus d'une population importante et robuste est susceptible de présenter un faible risque, mais des prélèvements plus intensifs sur des populations plus petites ou plus vulnérables augmentent le risque. Chez les lions d'Afrique, ces risques peuvent être amplifiés si l'on prélève des individus du mauvais âge et du mauvais sexe (p. ex. en chassant les femelles ou les jeunes mâles). En outre, lorsque les taux de prélèvement ne sont pas connus, en particulier les prélèvements illégaux, cela augmente le niveau d'incertitude dans l'élaboration de l'ACNP.</p>	<p>Les États de l'aire de répartition ont des connaissances plus ou moins étendues des taux de prélèvement, et l'histoire de la gestion, l'état d'avancement des plans de gestion et la capacité à fixer des quotas différent considérablement d'un pays à l'autre. Certains États de l'aire de répartition n'ont pas de plan de gestion.</p>	<p>Il est reconnu que la collecte d'informations sur les prélèvements et l'élaboration de plans de gestion et de systèmes de quotas nécessitent des ressources financières et techniques qui peuvent ne pas être disponibles pour les États de l'aire de répartition. Il leur est recommandé de demander conseil et soutien à la CITES, à l'UICN ou à d'autres organisations internationales de conservation, et les organisations internationales sont encouragées à apporter leur soutien.</p>
<p>Contrôle des prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements dans les aires protégées • Prélèvements dans des zones dont le régime foncier est fort • Prélèvement dans des zones en accès libre 	<p>La propriété et le régime foncier des ressources peuvent jouer un rôle important dans la détermination de la durabilité des prélèvements. Si le régime foncier et la propriété sont forts, l'incitation à une bonne gestion et une bonne réglementation est susceptible d'être plus importante. Il est généralement dans l'intérêt à long terme des propriétaires de la ressource de veiller à ce qu'elle soit utilisée de manière durable. Par conséquent, une plus grande confiance sera accordée au caractère durable probable des prélèvements si la majeure partie des prélèvements a lieu dans des zones où la propriété des ressources est forte. Lorsqu'il</p>	<p>Les systèmes fonciers varient considérablement d'un État de l'aire de répartition à l'autre, mais chaque pays devrait connaître les systèmes en place dans les zones où il y a des prélèvements. Toutefois, il est peu probable que tous les États de l'aire de répartition sachent où ont lieu tous les prélèvements.</p>	<p>Il s'agit avant tout d'une question interne aux États de l'aire de répartition, qui doivent collaborer avec les autorités des parcs nationaux, les propriétaires fonciers privés et les communautés pour mieux savoir où se déroulent les prélèvements dans leur pays. Il est recommandé aux États de l'aire de répartition qui ne l'ont pas encore fait d'identifier toutes les parties prenantes potentielles (propriétaires fonciers impliqués dans les prélèvements) afin de recueillir des informations sur les lieux de</p>

Caractéristiques de l'ACNP	Pourquoi sont-elles importantes ?	Quel est l'état actuel des connaissances ?	Comment améliorer les connaissances ?
<ul style="list-style-type: none"> Confiance dans la gestion des prélèvements 	n'y a ni État fort, ni communauté, ni propriété privée, c'est un système d'accès libre qui prévaut. Dans ce cas, il n'y a pas de contrôle local sur la ressource et le risque est qu'il n'y ait pas d'incitation à réglementer l'exploitation, ce qui aboutirait à des prélèvements libres.		prélèvements et d'identifier qui en a le contrôle.
<p>Suivi des prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthodes de suivi Confiance dans le suivi 	Le suivi des prélèvements est essentiel pour garantir la durabilité de toute exploitation. Si le nombre de lions d'Afrique prélevés n'est pas connu, il sera impossible d'évaluer les conséquences sur les populations. Dans le cadre de la CITES, toutes les autorités scientifiques sont tenues de faire un suivi des exportations afin que celles-ci puissent être arrêtées ou réduites si l'on estime que les niveaux sont préjudiciables à la survie de l'espèce, ou que l'espèce est utilisée à un niveau incompatible avec son rôle dans l'écosystème.	De nombreux États de l'aire de répartition du lion d'Afrique font un suivi très attentif de leurs prélèvements, mais certains ne le font pas et, dans ce cas, la quantité d'informations dont ils disposent n'est pas connue. La qualité du suivi n'est pas connue pour tous les pays, ce qui signifie que la confiance qui peut être accordée aux rapports n'est pas toujours probante.	<p>Le suivi direct des prélèvements est la meilleure option, mais sa mise en œuvre peut s'avérer coûteuse et longue. Il est également possible d'utiliser des indices qualitatifs qui, s'ils sont basés sur de bonnes connaissances locales, peuvent fournir des indications fiables sur les effets des prélèvements.</p> <p>Les données des rapports annuels CITES peuvent jouer un rôle important dans le suivi, et une meilleure utilisation de ces données ainsi qu'une meilleure communication entre les autorités scientifiques des différents pays permettraient aux autorités scientifiques de dresser des tableaux de plus en plus précis des effets du commerce international sur les tendances de la population.</p>
<p>Incitations et avantages liés aux prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation par rapport à d'autres menaces 	Ces caractéristiques tiennent compte des avantages pour la conservation qui découlent de l'exploitation durable des lions d'Afrique. Il s'agit de méthodes visant à encourager une utilisation durable et responsable plutôt que de simplement démontrer que les	Il s'agit d'indicateurs difficiles à mesurer, mais de nombreux États de l'aire de répartition font le suivi de certains paramètres connexes (tels que le pourcentage des revenus de la	Pour mieux comprendre les incitations relatives aux lions d'Afrique, les États de l'aire de répartition doivent identifier les sources d'information pertinentes qui sont liées aux systèmes de type

Caractéristiques de l'ACNP	Pourquoi sont-elles importantes ?	Quel est l'état actuel des connaissances ?	Comment améliorer les connaissances ?
<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à la conservation de l'espèce • Incitation à la conservation des habitats 	<p>populations de lions peuvent supporter les taux de prélèvement actuels. Les démarches qui encouragent l'utilisation durable peuvent conduire à une augmentation des populations de lions d'Afrique plutôt qu'au maintien du statu quo.</p>	<p>chasse qui revient aux communautés). Les pays ayant une connaissance limitée de leurs populations de lions d'Afrique auront également une connaissance limitée des mesures d'incitation.</p>	<p>incitatif (p. ex. les groupes de gestion communautaire des ressources naturelles, les opérateurs de chasse au trophée), si elles existent.</p>
<p>Protection vis-à-vis de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des populations de lions protégée vis-à-vis de l'exploitation • Efficacité de la protection • Réglementation des prélèvements 	<p>Ces caractéristiques déterminent s'il existe des populations de lions d'Afrique protégées de toute forme d'exploitation. Ces populations peuvent servir de réserve par rapport à l'exploitation des lions et pourraient devenir importantes à l'avenir en tant que population source si les lions d'Afrique déclinent dans d'autres régions en raison de la surexploitation.</p>	<p>Les États de l'aire de répartition doivent disposer de connaissances détaillées sur les mesures prises pour protéger les populations de l'exploitation, y compris des aires protégées excluant tout régime d'exploitation.</p> <p>Les États de l'aire de répartition devraient avoir une connaissance détaillée des aires protégées sans chasse, mais il se peut qu'ils n'aient pas une bonne connaissance des populations de lions d'Afrique dans ces zones. Certains ne savent peut-être pas non plus à quel point la protection offerte par ces zones est efficace.</p>	<p>Les États de l'aire de répartition qui ne savent pas combien de lions d'Afrique sont protégés de l'exploitation par des moyens législatifs ou d'autres moyens et/ou combien se trouvent dans des aires protégées sans chasse peuvent renforcer cet aspect de leur évaluation pour l'ACNP en améliorant leur connaissance de la répartition de l'espèce. Ils devront également effectuer un suivi fiable pour évaluer l'efficacité de leurs mesures de protection. Toutefois, comme indiqué plus haut, le manque de ressources peut nuire à l'acquisition de ces connaissances et il peut donc être nécessaire de trouver un soutien extérieur.</p>

4.7 Les quotas comme outil de gestion

Certains États de l'aire de répartition utilisent d'autres méthodes ou outils pour réduire les risques de surexploitation des lions d'Afrique. L'une des méthodes utilisées par de nombreux pays est celle des quotas d'exportation. Dans la résolution Conf. 14.7 (Rev. CoP 15)³⁰, il est stipulé que :

« 2. Dans le contexte de la CITES, un quota d'exportation annuel est une limite au nombre ou à la quantité de spécimens d'une espèce donnée pouvant être exportés d'un pays au cours d'une période de 12 mois... »

3. Le contingentement des exportations est un outil de gestion utilisé pour que les exportations de spécimens de certaines espèces soient maintenues à un niveau tel qu'elles n'ont pas d'effets négatifs sur leurs populations. La fixation d'un quota d'exportation conseillé par une autorité scientifique répond effectivement à l'obligation découlant de la CITES d'émettre un avis de commerce non préjudiciable pour les espèces inscrites à l'Annexe I ou à l'Annexe II et, pour les espèces de l'Annexe II, d'en garantir le maintien dans toute leur aire de répartition à un niveau conforme à leur rôle dans les écosystèmes où elles sont présentes.

...

6. Le principe fondamental à suivre est que la prise de décisions concernant le niveau durable des exportations doit être scientifiquement fondée et les prélèvements gérés de la manière la plus appropriée. Pour cela, leur application, y compris celle des mesures administratives, législatives et de lutte contre la fraude, doit tenir compte du contexte réglementaire et biologique. »

Considérations relatives à l'établissement et à la gestion de quotas de lions d'Afrique

Considérations clés si un État de l'aire de répartition décide de fixer des quotas :

- Qualité et exhaustivité des données démographiques pour fixer des quotas de manière fiable. Il est important d'envisager l'utilisation de techniques actualisées de suivi des populations ainsi que de méthodes basées sur l'âge pour recueillir des données sur les populations. Il convient de tenir compte des conseils qui figurent dans le module 1 des orientations ACNP concernant les scénarios relatifs à la faible qualité des données si des données complètes ne sont pas disponibles.
- Utilisation nationale et autres sources de mortalité des lions.
- Données sur la population nationale de lions d'Afrique
 - Il est important de s'assurer que toutes les sources d'information possibles sont examinées – par exemple les données issues des dénombrements nationaux, les publications universitaires, l'évaluation pour la Liste rouge de l'UICN et la base de données sur les lions d'Afrique – et que les informations les plus complètes et les plus récentes sont utilisées.
 - Il est également important de prendre en compte les tendances des populations nationales et la proportion des populations de lions dans les différents types de sources, par exemple les populations sauvages par rapport aux populations élevées en captivité, ainsi que les populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur des blocs de chasse.
- Tous les ACNP existants pour les lions d'Afrique. Il convient de les utiliser pour informer/guider la définition de quotas, en s'assurant que toutes les données et informations sont à jour.
- Les pratiques nationales existantes en matière de gestion de la chasse. Il convient de savoir si elles facilitent la gestion, y compris le suivi d'un quota.

Processus

- Établir un processus et une procédure de fixation de quotas clairement définis, transparents, responsables, et qui prennent en considération les lignes directrices figurant dans la résolution Conf. 14.7 (Rev. CoP15), *Gestion des quotas d'exportation établis au plan national*
- Mettre en place un organe principal chargé d'approuver les quotas nationaux.

Type de quota pouvant être envisagé : p. ex. des quotas adaptatifs en fonction de l'âge des lions (une formation permettant de déterminer correctement l'âge des lions sera nécessaire, voir liens fournis ci-dessous).

- Attribution de quotas en fonction de l'âge des lions et pratiques de chasse au trophée dans une démarche adaptative
- Quelques-unes des caractéristiques utilisées pour déterminer l'âge des lions sont les suivantes :
 - le développement de la crinière ;
 - la pigmentation de la truffe ;
 - les cicatrices faciales ;
 - le relâchement de la mâchoire ;
 - l'usure et la coloration des dents ; et
 - le développement du crâne.
- Des supports de formation sont disponibles en ligne³¹ et il a été démontré que même de courtes formations en ligne améliorent la capacité des observateurs à évaluer avec précision l'âge des lions.
- Pour plus de détails, voir Miller *et al.* 2016³².
- Consulter les États de l'aire de répartition qui utilisent des quotas en fonction de l'âge pour mieux comprendre les difficultés associées à ce type de quota.

Suivi

- Mettre en place des systèmes de suivi avec retour d'information pour les données essentielles afin d'éclairer le processus de fixation des quotas.
- Dans la mesure du possible, mettre en place des cadres de suivi des lions à long terme dans les zones où la chasse du lion est pratiquée, et procéder à la collecte et à l'analyse des données pour chaque zone en collaboration avec les associations de chasseurs et les opérateurs.

Facteurs de conversion

- Il convient d'être prudent lors de l'évaluation du commerce du lion, car certains termes commerciaux ne correspondent pas à un individu entier. Pour les lions d'Afrique, il s'agit de termes commerciaux tels que les os, les griffes et les dents. Dans certains cas, comme celui des griffes, des facteurs de conversion peuvent être appliqués pour produire des estimations supérieures et inférieures du nombre d'individus.
- Par exemple : Les lions d'Afrique ont généralement 18 griffes, donc le nombre total de griffes faisant l'objet d'une transaction commerciale peut être divisé par 18 pour donner une estimation du nombre minimal de lions que cela représente. L'estimation supérieure sera le nombre total de griffes, car chaque griffe peut provenir d'un individu différent.

³¹ <https://www.agingtheafricanlion.com/>

³² Jennifer R.B. Miller, Guy Balme, Peter A. Lindsey, Andrew J. Loveridge, Matthew S. Becker, Colleen Begg, Henry Brink, Stephanie Dolrenny, Jane E. Hunt, Ingela Jansson, David W. Macdonald, Roseline L. Mandisodza-Chikerema, Alayne Oriol Cotterill, Craig Packer, Daniel Rosengren, Ken Stratford, Martina Trinkel, Paula A. White, Christiaan Winterbach, Hanlie E.K. Winterbach, Paul J. Funston. 2016. Aging traits and sustainable trophy hunting of African lions, *Biological Conservation*, Volume 201, Pages 160-168, ISSN 0006-3207, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.07.003>.

4.8 Le rôle de l'espèce dans l'écosystème

Dans le paragraphe 3 de l'Article IV du texte de la CITES, il est stipulé que :

« Pour chaque Partie, une autorité scientifique surveillera de façon continue la délivrance par ladite Partie des permis d'exportation pour les spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II, ainsi que les exportations réelles de ces spécimens. **Lorsqu'une autorité scientifique constate que l'exportation de spécimens d'une de ces espèces devrait être limitée pour la conserver dans toute son aire de distribution, à un niveau qui soit à la fois conforme à son rôle dans les écosystèmes où elle est présente, et nettement supérieur à celui qui entraînerait l'inscription de cette espèce à l'Annexe I, elle informe l'organe de gestion compétent des mesures appropriées qui doivent être prises pour limiter la délivrance de permis d'exportation pour le commerce des spécimens de ladite espèce. »**

Le rôle écologique fait référence à la fonction ou à la position d'une espèce au sein d'un écosystème et décrit les interactions et les relations entre l'espèce et son environnement, y compris les autres espèces, les habitats et les ressources. Les lions d'Afrique sont des espèces indicatrices d'un écosystème sain et jouent plusieurs rôles écologiques clés, tels que le maintien d'un équilibre sain entre les herbivores³³ et le contrôle des populations de mésoprédateurs (p. ex. les chacals) en supprimant la croissance de la population de ces espèces³⁴. D'autres conséquences de la disparition du lion d'Afrique ont été observées, comme au Ghana où la disparition des lions et des panthères a conduit à la croissance des populations de babouins olives (*Papio anubis*), ce qui a non seulement entraîné une plus forte prédation sur les espèces d'antilopes plus petites³⁵, mais également une propagation accrue de parasites gastro-intestinaux zoonotiques pouvant être transmis aux humains³⁶. Le lion d'Afrique a également une grande valeur culturelle et écotouristique, ce qui contribue à encourager la gestion responsable des écosystèmes par les communautés.

Lors de l'élaboration d'ACNP pour les lions d'Afrique, les autorités scientifiques doivent tenir compte des conséquences potentielles suivantes sur l'écosystème (d'après Oldfield³⁷) :

- Les prélèvements réduiront-ils l'abondance d'une autre espèce indigène ?
- Les prélèvements entraîneront-ils une augmentation de l'abondance d'une espèce non indigène ou une surabondance d'une autre espèce ?
- Les prélèvements entraîneront-ils une modification d'un processus ou d'une caractéristique structurelle de l'écosystème ?
- Les prélèvements entraîneront-ils un changement de comportement de l'espèce évaluée ou d'autres espèces ?
- Les prélèvements entraîneront-ils une modification de la structure génétique ou de la variabilité de la population indiquant qu'une ou plusieurs fonctions écologiques de l'espèce sont altérées ou le deviendront ?

Bien que le lion d'Afrique soit une espèce [transfrontalière](#), il n'est pas strictement migrateur, de sorte qu'il est peu probable que les effets de l'exploitation dépassent les écosystèmes dans lesquels il vit.

³³ Ripple W.J. & Beschta R.L. (2012) Trophic cascades in Yellowstone: the first 15 years after wolf reintroduction. *Biological Conservation*, 145, 205-213.

³⁴ Yarnell, R. W., Phipps, S. W. L., Burgess, L. P., Ellis, J. A., Harrison, S. W. R., Dell, S., MacTavish, D., MacTavish, L. M. & Scott, D. M. (2013). The influence of large predators on the feeding ecology of two African mesocarnivores: the black-backed jackal and the brown hyaena. *South African Journal of Wildlife Research* 43, 155–166.

³⁵ J. Bro-Jørgensen, D.P. Mallon (Eds.), *Antelope Conservation: From Diagnosis to Action* (Wiley-Blackwell) (2016).

³⁶ John Asiedu Larbi, Stephen Akyeampong, Amina Abubakari, Seth Offei Addo, Dinah Okoto, Henry Hanson, "Zoonotic Gastrointestinal Parasites of Baboons (*Papio anubis*) in the Shai Hill Reserve in Ghana", *BioMed Research International*, vol. 2020, Article ID 1083251, 6 pages, 2020. <https://doi.org/10.1155/2020/1083251>.

³⁷ Module 1 et 2 des orientations sur l'émission des avis de commerce non préjudiciable.

Toutefois, si son écosystème s'étend dans un autre pays, l'autorité scientifique doit prendre en compte les conséquences de l'exploitation sur le pays voisin.

5. Interprétation des résultats d'un ACNP détaillé

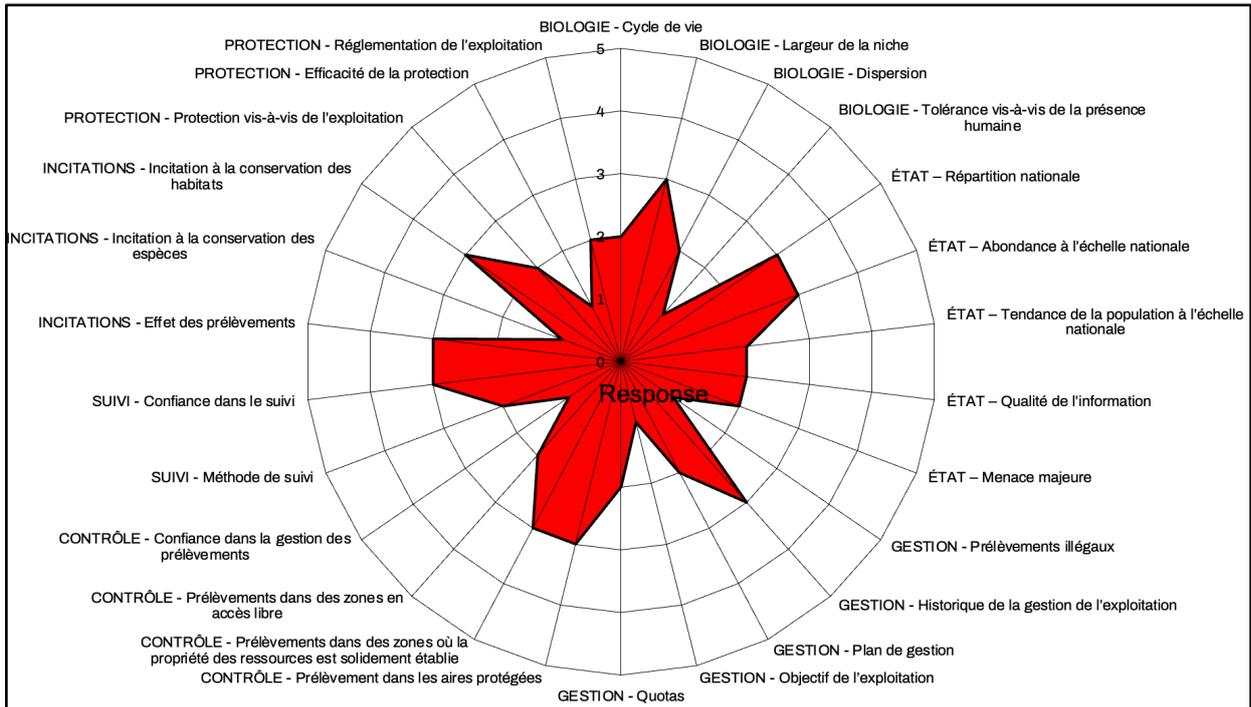
Dans de nombreux cas, le système de scores de l'ACNP décrit [ci-dessus](#) ne permettra pas de répondre sans équivoque à la question de savoir si les volumes et les taux de prélèvement et de commerce sont préjudiciables aux lions d'Afrique. En d'autres termes, la décision de savoir s'il s'agit d'un avis positif nécessitera souvent une réflexion et un examen plus approfondis de la part de l'autorité scientifique.

Le diagramme en radar est une option largement utilisée pour visualiser les scores obtenus lors d'une évaluation détaillée. L'élaboration d'un diagramme en radar pour rassembler tous les scores est une procédure simple qui ne nécessite qu'un accès aux feuilles de calcul et aux graphiques Excel et une connaissance de niveau intermédiaire de ces derniers. Un modèle permettant d'ajouter des notes détaillées à la liste de contrôle de l'ACNP figure en annexe 2 du présent document. Ce modèle crée automatiquement un diagramme en radar à visualiser.

La figure 4 présente deux tracés radar hypothétiques avec des résultats différents. Chaque diagramme en radar présente une zone centrale colorée (généralement rouge pour les ACNP). Plus la surface rouge est importante, plus le nombre de scores élevés est grand. Une zone rouge réduite dans un diagramme en radar (exemple de l'espèce A dans la figure 4) suggère que le commerce proposé ou en cours présente un risque relativement faible pour l'espèce, que la confiance dans les scores est élevée et que cela pourrait (mais pas nécessairement) conduire à un avis positif. Une large zone rouge dans un diagramme en radar (exemple de l'espèce B dans la figure 4) suggère que le commerce proposé ou en cours présente un risque relativement élevé ou que la confiance dans les résultats est faible (c.-à-d. qu'ils sont incertains), ce qui peut conduire à un avis négatif ou conditionnel.

Le diagramme en radar remplit deux fonctions. Tout d'abord, il facilite la prise de décision lors de l'élaboration de l'avis de commerce non préjudiciable et permet d'identifier les problèmes éventuels et d'y remédier le plus rapidement possible. Deuxièmement, dans l'exemple de l'espèce B de la figure 4, les facteurs qui obtiennent des scores élevés pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin de déterminer s'il est possible d'améliorer leur score et de permettre l'élaboration d'un nouvel ACNP à l'avenir. Dans cet exemple, la répartition nationale hypothétique est considérée comme incertaine. Ce point a reçu la note 5 en raison de l'incertitude qu'il comporte, mais il pourrait être amélioré si le pays responsable est en mesure de mener un dénombrement national des lions d'Afrique. Un autre exemple d'action qui améliorerait le score de l'espèce B serait la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de gestion national pour les lions d'Afrique.

Exemple : Impact faible



Exemple : Impact élevé

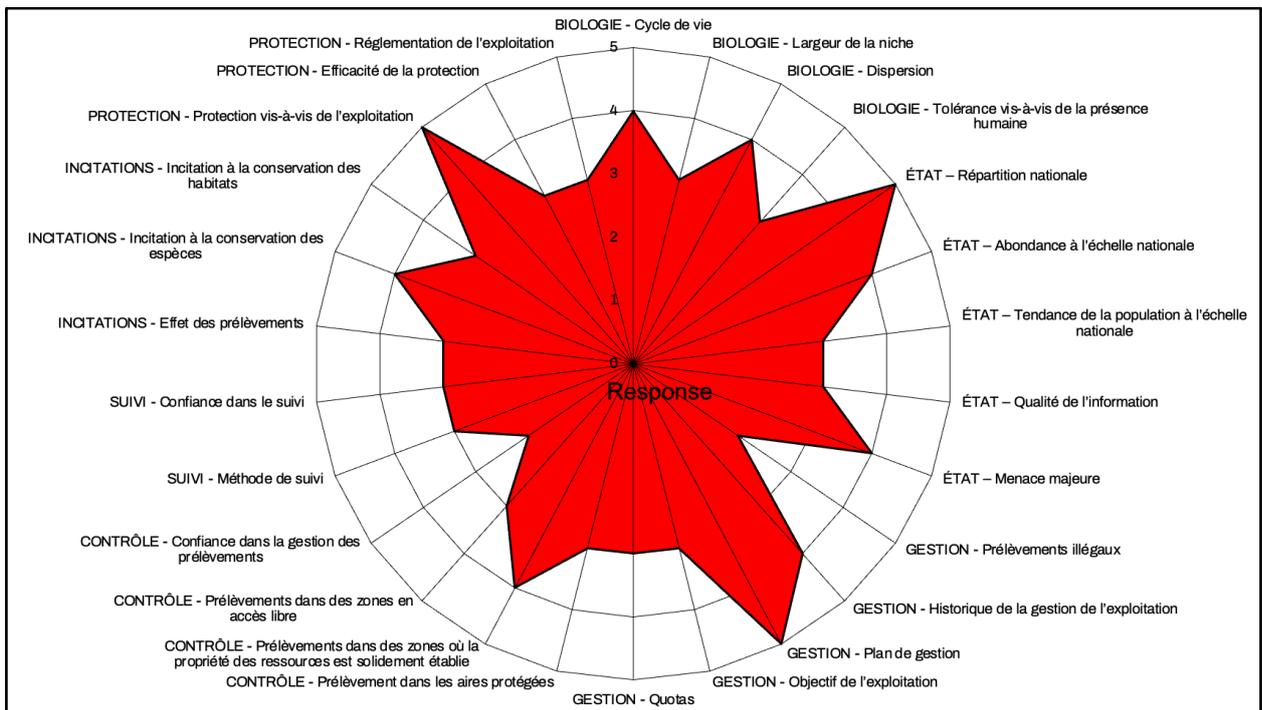


Figure 4. Diagrammes en radar pour les évaluations détaillées des ACNP pour deux espèces hypothétiques. Chaque diagramme en radar produit une zone centrale de couleur (généralement rouge pour les ACNP). Plus la surface rouge est importante, plus le nombre de scores élevés est grand. L'exemple de l'espèce A illustre les scores d'une espèce avec une zone rouge réduite, ce qui suggère que le commerce proposé ou en cours présente un risque relativement faible pour l'espèce et que le niveau de confiance dans les scores est élevé. L'exemple de l'espèce B illustre les scores d'une espèce avec une large zone rouge, ce qui suggère que le commerce proposé ou en cours présente un risque relativement élevé pour l'espèce et que le niveau de confiance dans les scores est faible.

6. Prise de décision

Les décisions sur le caractère non préjudiciable du commerce peuvent être positives ou négatives. Un ACNP positif (« avis positif ») signifie que l'autorité scientifique estime que l'exportation/le commerce de lions d'Afrique ou de leurs parties, proposé ou en cours, ne sera pas préjudiciable à l'espèce. Un ACNP négatif (« avis négatif ») signifie que l'autorité scientifique estime que l'exportation/le commerce proposé ou en cours peut être préjudiciable et avoir des conséquences négatives sur l'espèce. Un tel avis signifie généralement que le commerce ne doit pas se poursuivre ou qu'il ne doit pas être approuvé.

Un « ACNP conditionnel » ou « avis conditionnel » signifie qu'un avis de commerce non préjudiciable positif a été émis sous réserve de certaines conditions (de précaution) fixées par l'autorité scientifique exportatrice et/ou par les responsables de la gestion des prélèvements. Ces conditions visent à atténuer les risques définis et à garantir la durabilité des prélèvements. Cette approche permet d'établir des ACNP positifs et d'autoriser certains échanges, même lorsque les informations ou les données sont limitées ou de mauvaise qualité ; les conditions offrent ainsi des garanties contre le risque de surexploitation. Dans la pratique, il est rare qu'un ACNP positif soit établi sans aucune condition ; les « ACNP conditionnels » sont la norme, et il y a de fortes chances que tout ACNP utilise certaines des mesures décrites ci-dessous.

Annexe 1. Modèle de synthèse des régimes de prélèvement

Annexe 2. Calculs détaillés de la liste de contrôle